

## **L'essence en contexte**

Filipe Drapeau Vieira Contim<sup>\*</sup>  
(Université Rennes I)

### **I. Introduction**

Je me propose ici de discuter la théorie lewisienne des contreparties, dans sa version mûre et définitive. Lorsqu'il est fait mention de « la » théorie des contreparties dans la littérature, c'est le plus souvent en référence à la version d'origine publiée en 1968. Or dès 1971, Lewis a été amené à remanier profondément sa théorie, pour des raisons étrangères au réalisme extrême des mondes possibles auquel elle est généralement associée. La seconde théorie des contreparties se démarque de la première par sa prodigalité et son contextualisme : un même objet se voit assigner non pas une mais plusieurs relations de contrepartie, autant qu'il nous plaira, d'où il s'ensuit que les propriétés possibles ou nécessaires d'un objet dépendent non de sa nature mais du contexte conversationnel dans lequel on les attribue. Ce changement de vue est motivé par la volonté de résoudre un vieux paradoxe de la philosophie : celui de la constitution matérielle, la relation qui existe entre un objet (personne, statue, etc.) et la matière qui le constitue (organisme, morceau de bronze, etc.).

La question qui m'occupera sera celle de savoir si la solution contextualiste que Lewis apporte au paradoxe de la constitution matérielle est compatible avec l'essentialisme, c'est-à-dire la thèse selon laquelle les objets possèdent des propriétés nécessaires non triviales indépendamment de la façon dont nous les désignons ou concevons. L'idée d'une essence en contexte a-t-elle un sens ? En dépit des doutes exprimés par Lewis, je soutiens que nous pouvons jouir des avantages du contextualisme sans vider la notion d'essence de sa charge métaphysique.

Après avoir rappelé les rudiments de la théorie originale des contreparties (§II), j'expose le paradoxe de la coïncidence que génère la relation de constitution matérielle (§III). Pour y remédier, Lewis a dû

---

<sup>\*</sup> Filipe Drapeau Vieira Contim est maître de conférences à l'Université de Rennes 1 où il enseigne la philosophie du langage, la métaphysique et la philosophie des sciences. Ses recherches portent sur les théories de la référence, l'épistémologie et la métaphysique des modalités, ainsi que sur la question de la réduction des qualia. Il a publié dernièrement *Qu'est-ce que l'identité ?* (Vrin, 2010) et *Modal Matters (Philosophia Scientiae, vol. 16/2, 2012)*.

réviser substantiellement la théorie des contreparties, d'une part en relativisant chaque attribution de propriété modale à un aspect de similarité variant selon le contexte (§IV), d'autre part en multipliant les relations de contrepartie admissibles pour un même objet dans un même contexte (§V). Je montre que si l'on accorde le même poids à toutes les relations de contrepartie, leur abondance conduit à une forme d'anti-essentialisme, à laquelle Lewis, sans doute, a dû se résoudre (§VI). Je soutiens néanmoins que l'anti-essentialisme n'est pas une conséquence fatale de la théorie contextualiste des contreparties. L'adoption d'une ontologie de propriétés « parfaitement naturelles », suggérée ailleurs par Lewis et pour d'autres raisons, permet en effet de définir une relation de contrepartie naturelle qui fournit le point de vue privilégié d'où attribuer des essences réelles (§VII).

## **II. La théorie originale des contreparties**

Bien que mon propos soit de discuter la seconde théorie des contreparties de Lewis, je partirai de la théorie d'origine publiée en 1968 dans *The Journal of Philosophy*<sup>1</sup>. Leur comparaison permet non seulement de mieux mesurer les bénéfices et les coûts de la théorie révisée, mais aussi de dégager certains traits de la théorie d'origine que Lewis a tenté de conserver par la suite, notamment l'idée d'une relation unique et privilégiée de contrepartie qui capturerait l'essence réelle des objets.

La théorie des contreparties se présente avant tout comme une alternative à la sémantique standard des énoncés modaux *de re*. J'entends par là tous les énoncés dont la vérité requiert d'un ou plusieurs objets qu'ils satisfassent un prédicat modal de type : pouvoir être F, ne pas pouvoir être F, être nécessairement F, être F de façon contingente<sup>2</sup>. Ces énoncés peuvent revêtir deux formes syntaxiques : ou bien l'opérateur modal enchâsse un énoncé singulier dans lequel figure un terme référentiel (nom propre, pronom personnel, démonstratif, etc.), comme dans (a) et (b) ; ou bien la modalité est attachée à une formule ouverte dont la variable est liée par une expression quantifiée qui contient l'opérateur modal dans sa portée, comme dans (c) et (d) :

(a) Nécessairement, je suis une personne.

(b) Il aurait pu se faire que Ségolène Royal remportât les élections de 2007.

---

<sup>1</sup> D. Lewis (1968) [« Counterpart theory and quantified modal logic » désormais abrégé en CT].

<sup>2</sup> Le prédicat modal peut être relationnel, par exemple « être nécessairement le fils de Sophronisque ».

- (c) Toutes les personnes sont nécessairement des personnes.
- (d) L'auteur de la *Métaphysique* est tel qu'il aurait pu ne pas être le précepteur d'Alexandre.

Dans la sémantique modale standard, les conditions de vérité des énoncés modaux *de re* sont formulées en termes d'identité transmondaine (*transworld identity*) : un énoncé tel que (b) est vrai si et seulement s'il y a un monde possible dans lequel Ségolène Royal *elle-même*, la *même* personne que celle qui est désignée par ce nom dans le monde actuel, remporte les élections de 2007.

Dans la sémantique des contreparties, la relation d'identité ne conditionne plus la vérité des énoncés modaux *de re* car tous les individus, actuels comme possibles, sont attachés à un monde (*worldbound*) : un individu ne pouvant exister que dans un seul monde, rien ne peut lui être identique dans un autre monde (CT, p. 114). Le rôle qui incombait à l'identité transmondaine est désormais pris en charge par la relation de contrepartie (*counterpart relation*). Chaque individu a des contreparties qui le *représentent* dans d'autres mondes possibles et ce sont les propriétés non modales ou catégoriques (remporter les élections, être une personne, etc.) de ses représentants qui lui confèrent ses propriétés modales (pouvoir remporter les élections, être nécessairement une personne, etc.).

Quelles conditions un individu possible doit-il remplir pour être mon représentant ? Selon Lewis, la relation de contrepartie est une relation de *similarité comparative* : mes représentants dans un monde possible sont les individus qui me ressemblent le plus dans ce monde (CT, p. 115). Autrement dit, seul ce qui arrive à mes plus proches semblables dans une situation possible représente pour moi une possibilité. Un énoncé attribuant une possibilité *de re* tel que (b) sera donc vrai si et seulement si : il y a un monde possible *m* et un individu *x* dans *m* tels que (i) rien dans *m* n'est plus ressemblant à Ségolène Royal que ne l'est *x*, (ii) *x* remporte les élections de 2007 dans *m*. Notons bien que la condition de similarité n'exclut pas qu'un objet puisse avoir plusieurs contreparties distinctes dans un monde possible, ni que plusieurs objets d'un même monde puissent être représentés par une unique contrepartie (CT, p. 116). Si deux individus compossibles me ressemblent également plus que n'importe qui d'autre dans un monde possible, ils me représenteront également dans ce monde. La relation de contrepartie est donc plurivoque (plusieurs-plusieurs) à la différence de l'identité qui est une relation biunivoque (un-un).

Le point crucial est que la théorie d'origine fait reposer la relation de contrepartie sur une relation de ressemblance qui est unique et objective.

C'est donc un fait déterminé une fois pour toute, indépendamment de nos moyens de le connaître, de le décrire ou de le concevoir, qu'un individu est représenté par telles et telles de ses contreparties dans tel ou tel monde possible. Il en résulte que la première théorie des contreparties est favorablement disposée envers « l'essentialisme aristotélicien », que Lewis juge « sympathique » en détournant ironiquement une formule de Quine (CT, p. 119). On peut même conjecturer que l'une de ses motivations initiales est de sauver le discours sur l'essence, en l'extirpant des paradoxes dans lesquels l'enlise l'identité transmonde. On dira désormais qu'une propriété P possédée par un individu *a* lui est essentielle si et seulement si dans tous les mondes possibles où *a* est représenté par des contreparties, toutes ses contreparties possèdent la propriété P ; si l'une d'entre elles ne vérifie pas P, la propriété de *a* n'est que contingente ou accidentelle. L'essence d'un individu n'est alors rien d'autre que la conjonction de toutes ses propriétés essentielles.

La théorie des contreparties étant rappelée dans ses grandes lignes, pourquoi devrions-nous l'accepter ? On peut dégager trois grands types d'arguments qui ont été avancés en sa faveur :

- C'est la seule théorie compatible avec le réalisme extrême des mondes possibles.

- Elle offre une solution aux paradoxes modaux de type sorite qui surpasse celles de ses rivales.

- La théorie résout de façon élégante le paradoxe de la coïncidence généré par la relation de constitution matérielle.

Le premier argument a été largement développé par Lewis, mais je ne le discuterai pas ici, pour deux raisons. D'une part, la forme extrême de réalisme des mondes possibles défendue par Lewis, et son lien avec la théorie des contreparties, ont été abondamment discutés<sup>3</sup>. D'autre part, l'argument peut difficilement nous convaincre d'adopter la théorie des contreparties si nous n'avons pas de raison au préalable de souscrire au réalisme lewisien. Or il est juste de dire que ce dernier n'a convaincu personne, ou presque, pour des raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas, faute de place. Je me contenterai de rappeler que la plupart des auteurs qui utilisent aujourd'hui la théorie des contreparties rejettent le réalisme lewisien au profit d'une forme actualiste de réalisme des mondes possibles (Robert Stalnaker, 1986), voire d'un conventionnalisme des vérités modales

---

<sup>3</sup> Pour une synthèse précieuse, voir Divers (2002, p. 41-165).

(Theodore Sider). S'il y a de bons arguments en faveur de la théorie des contreparties, mieux vaut donc les chercher ailleurs<sup>4</sup>.

Le deuxième argument a fait beaucoup plus de convertis. Bien qu'il constitue, me semble-t-il, une raison à lui seul d'accepter la théorie, je n'en parlerai que brièvement car le point est désormais bien connu<sup>5</sup>. Curieusement, l'argument a d'abord été avancé non par Lewis mais par Kripke (1982, p. 39, n 18), pourtant l'un des détracteurs des contreparties. Il a été développé principalement par Graeme Forbes (1984), puis repris par Lewis dans *De la pluralité des mondes*<sup>6</sup>, 18 ans après l'article fondateur de la théorie des contreparties. Les paradoxes modaux de type sorite déclinent différentes versions d'un même paradoxe formulé d'abord par Chisholm (1967) et Quine (1976), puis réélaboré par Nathan Salmon (1981, p. 229-252). On peut le résumer grossièrement en disant qu'il met l'essentialisme en contradiction avec lui-même, à partir de deux prémisses : 1°) Un objet n'aurait pas pu être radicalement différent de ce qu'il est actuellement, c'est du moins ce qu'on doit soutenir si on accorde un sens à l'idée de propriétés essentielles ; 2°) l'essence est néanmoins tolérante : un objet aurait pu être très légèrement différent de ce qu'il est actuellement, c'est du moins ce qu'on doit accorder si on veut éviter l'écueil de l'hyperessentialisme<sup>7</sup>. En imaginant suffisamment de transitions d'un monde possible à l'autre autorisant à chaque fois une petite différence pour un même objet (prémisse 2), on aboutit à une différence radicale, en contradiction avec la prémisse 1. Le paradoxe exploite la transitivité de l'identité transmonde et met en péril toutes les théories qui font reposer la modalité *de re* sur la relation d'identité. En revanche, il ne peut pas se produire dans la théorie des contreparties car, à la différence de l'identité transmonde, la relation de contrepartie n'est pas transitive : les contreparties de mes contreparties ne sont pas toujours mes contreparties (CT, p. 115 ; PW, p. 245). Le théoricien

---

<sup>4</sup> Pour la même raison, je ne discuterai pas ici d'un autre aspect de la théorie des contreparties, souvent confondu avec elle. Dans son article séminal, Lewis se fixe pour objectif de remplacer le langage intensionnel de la logique des opérateurs modaux par une théorie extensionnelle du premier ordre qui élimine ces opérateurs au profit d'une quantification sur les mondes et les individus possibles. Outre l'extensionnalité, l'un des principaux arguments avancés par Lewis est que sa théorie est plus expressive que la logique modale quantifiée. Ce programme d'inspiration quinienne me semble orthogonal à la théorie des contreparties, et je me cantonnerai ici à une version plus modeste dans laquelle la théorie se contente de formuler les conditions de vérité des énoncés modaux *de re*.

<sup>5</sup> En français, voir notamment l'article de Pascal Engel et Frédéric Nef (1988), qui met en balance la solution « contrepartiste » aux paradoxes modaux de type sorite et celle, rivale, de Nathan Salmon.

<sup>6</sup> D. Lewis (1986, p. 243-248 [*On the Plurality of Worlds* désormais abrégé en PW]).

<sup>7</sup> C'est-à-dire la thèse selon laquelle toutes les propriétés d'un objet, même les plus insignifiantes, lui sont essentielles.

des contreparties est certes obligé d'abandonner certains axiomes modaux<sup>8</sup>, pourtant intuitifs, mais c'est un coût que présentent de toute façon les solutions rivales, et pour de mauvaises raisons, que Lewis juge *ad hoc*<sup>9</sup>. La théorie des contreparties conserve donc un sérieux avantage face à ce genre de paradoxes.

Reste le dernier des trois arguments en faveur de la théorie des contreparties : sa capacité à offrir une solution simple et élégante aux paradoxes de la constitution matérielle. L'importance que revêt le traitement de ce type de paradoxe dans l'œuvre de Lewis est bizarrement négligée par ses commentateurs, alors qu'il décide pourtant de la forme définitive que Lewis donne à sa théorie des contreparties à compter de 1971. Cette seconde version de la théorie, faisant la part belle au contexte et nettement moins favorable à l'essentialisme que ne l'était la version de 1968, est en effet entièrement conçue dans le but de résoudre les paradoxes de la constitution matérielle. Lewis lui consacre deux textes importants : tout d'abord un article, « Counterparts of Persons and Their Bodies », publié en 1971 dans *The Journal of Philosophy*<sup>10</sup>, puis la section « Against Constancy » sur laquelle s'achève *De la pluralité des mondes*.

### **III. La constitution matérielle et le paradoxe des objets coïncidents**

Examinons tout d'abord la difficulté dont la nouvelle théorie des contreparties prétend nous tirer. La relation entre un objet et la matière qui le constitue soulève un problème épineux pour toutes les théories de l'identité et de la persistance. De Chrysippe jusqu'à nous, les cas de constitution matérielle ont suscité une famille de paradoxes que je désignerai indistinctement sous le terme de *paradoxe des objets coïncidents*<sup>11</sup>. Lewis s'attachant d'abord à élucider la nature de la relation entre une personne et son organisme, je partirai, en l'adaptant un peu, de ce cas particulier de constitution matérielle bien qu'il n'ait ici qu'une valeur d'illustration.

---

<sup>8</sup> La non-transitivité de la relation de contrepartie rend en effet non valide le schéma d'axiome  $\Diamond\phi \rightarrow \Diamond\phi$  lorsqu'il est instancié par un énoncé singulier.

<sup>9</sup> Voir notamment PW, p. 246, où Lewis rejette la stratégie mise en avant dans Salmon (*op. cit.*). Salmon conserve la relation d'identité transmonde mais neutralise le paradoxe en arguant que la relation d'accessibilité entre les mondes possibles n'est pas transitive. Du point de vue du réalisme lewisien, l'idée d'une possibilité relative n'a aucun sens : un monde est possible tout court à partir du moment où il existe.

<sup>10</sup> Lewis (1971 [« Counterparts of persons and their bodies » désormais abrégé en CP]).

<sup>11</sup> Il reçoit sa première formulation avec le paradoxe de Dion et Théon, attribué à Chrysippe. Pour une présentation du paradoxe de Dion et Théon, voir notamment Burke (1994).

Imaginons que nous ayons une certaine personne en face de nous, disons Ralph. Ralph peut être qualifié à bon droit de personne dans la mesure où il présente un ensemble de capacités psychologiques qui répondent aux conditions d'application du concept de « personne » : Ralph possède des états mentaux, il est capable de se les attribuer à la première personne, il peut se ressouvenir de ses états et actions passées, il est capable de justifier ses croyances et ses actions, etc. Il est indéniable qu'il y a ici une personne mais il est tout aussi indéniable qu'il y a ici une chose répondant aux conditions biologiques d'un organisme, et plus précisément un animal humain, un exemplaire de l'espèce *Homo sapiens*, occupant au même moment la même région de l'espace. Sans préjuger de la question qui est de savoir si l'on doit compter l'organisme comme une entité numériquement distincte de la personne, appelons « Homo » l'animal humain que nous avons devant nous. Quelle est la nature de la relation entre la personne et l'organisme ? Avons-nous affaire ici à *une seule et même* entité, Ralph alias Homo, nommée deux fois et considérée sous deux aspects différents, tantôt comme personne, tantôt comme organisme ? Auquel cas la relation entre une personne et son organisme n'a rien de problématique : elle n'est qu'une illustration de plus de la situation banale dans laquelle deux noms réfèrent au même objet sous des modes de présentation différents ; pensons par exemple à la planète Vénus, nommée tantôt « Hesperus » tantôt « Phosphorus » selon qu'on l'apercevait le soir ou le matin. Ou bien devons-nous considérer que nous avons ici *deux* entités, l'animal humain et *aussi, en plus*, la personne, des entités numériquement distinctes l'une de l'autre aussi sûrement que ne le sont Vénus et Mars, à cette différence près qu'elles coïncident spatialement (elles occupent la même région de l'espace) et matériellement (elles partagent toutes leurs parties matérielles) au même moment ?

De prime abord, on ne voit pas pourquoi il faudrait prendre la seconde option en considération dans la mesure où elle va à l'encontre de nos intuitions préthéoriques. N'est-ce pas une donnée du sens commun que des objets matériels macroscopiques ne peuvent jamais occuper la même place au même moment ? Imaginons que nous demandions à l'homme de la rue « Combien y a-t-il de choses hautes de 1,80 m et ayant une masse de 75 kg devant vous ? » en pointant Ralph du doigt. La seule réponse attendue est bien entendu « une seule ». En supposant que l'identité numérique est la seule relation pertinente pour mener un dénombrement d'objets, ceci montre que Ralph, la personne, n'est rien d'autre qu'Homo, l'animal humain. Plus généralement, la coïncidence temporaire semble impliquer l'identité

numérique des coïncidents : si un objet *a* coïncide avec un objet *b* à un instant *t*, alors *a* est identique à *b*.

Il est malheureusement illusoire d'en appeler au sens commun pour trancher la question. En effet, s'il délivre des intuitions préthéoriques, le sens commun ne les systématise pas, ce qui ouvre la porte à des intuitions contradictoires, à charge ensuite à la philosophie de résorber les incohérences. Or tel est le cas ici : si certaines intuitions plaident en faveur de l'identité des objets coïncidant temporairement, d'autres, non moins fortes, plaident en faveur de leur distinction. C'est précisément ce qui génère le paradoxe des objets coïncidents.

Imaginons ainsi qu'à un certain instant  $t_i$  de son existence, Ralph tombe dans un état végétatif, par exemple suite à un arrêt cardiaque de plus de 10 mn<sup>12</sup>. Cet état marque la cessation définitive de toute vie psychique : les cellules qui composent les hémisphères cérébraux, et dont l'activation constitue le corrélat neuronal des représentations, ont été détruites par anoxie, rendant à jamais impossible toute pensée, souvenir, émotion ou sensation. Néanmoins, et contrairement à ce qu'on observe dans les cas de coma dépassé, l'organisme de Ralph continue à exercer de façon autonome, grâce aux régions subcorticales, une bonne partie de ses fonctions biologiques : respiration, circulation, digestion, métabolisme, etc. Le rythme nyctéméral est conservé et même certains réflexes (déglutition, clignement des yeux, etc.). Deux questions se posent : Ralph, la personne qui existe avant  $t_i$ , continue-t-elle d'exister après  $t_i$  ? Homo, l'animal humain qui coïncide avec Ralph avant  $t_i$ , persiste-t-il au-delà de  $t_i$  ?

Répondre à ces questions suppose d'avoir une idée assez précise du critère d'identité temporelle des personnes, d'une part, et des organismes, d'autre part. En effet, se demander si Ralph (ou Homo) existe après  $t_i$  revient à se demander s'il existe après  $t_i$  une entité qui entretient la relation d'être la même personne (organisme) que Ralph (Homo). Depuis Locke, la plupart des auteurs qui se sont penchés sur la question de l'identité personnelle s'accordent pour juger que l'identité des personnes au travers du temps repose sur la *continuité psychologique*<sup>13</sup>, Lewis défendant lui-même ce critère<sup>14</sup>. D'après le critère de la continuité psychologique, il n'y a littéralement plus personne à  $t_i$  qui puisse être identique à Ralph puisque

---

<sup>12</sup> Je reprends cet exemple à Olson (1997).

<sup>13</sup> L'articulation précise d'un critère d'identité temporelle des personnes variant d'un auteur à l'autre, on se contentera ici d'une formulation approximative qui en fera comprendre l'idée : *a* existant à *t* est la même personne que *b* existant à *t'* ( $t < t'$ ) si et seulement si les états mentaux de *a* contribuent à expliquer causalement les états mentaux de *b*, et s'il existe une chaîne mémorielle indirecte reliant *b* aux états et actions passés de *a*.

<sup>14</sup> D. Lewis (1976).

l'état végétatif marque l'extinction de toute activité psychique. On en conclut :

(1) Ralph n'existe plus à compter de  $t_i$ .

En revanche, on a toutes les raisons de penser qu'Homo persiste au-delà de  $t_i$ . En effet, Homo est un organisme, et le critère d'identité temporelle des organismes est formulé en termes de conditions purement *biologiques*, à savoir l'exercice continu des fonctions vitales. Or tel est bien le cas ici. Homo est certes amputé d'une de ses fonctions, la cognition, c'est une vie diminuée pourrait-on dire, mais cela ne marque pas la mort de l'organisme puisque toutes les autres fonctions vitales s'exercent continûment avant et après l'entrée dans l'état végétatif. Nous devons donc accepter :

(2) Homo continue à exister après  $t_i$ .

La vérité des énoncés (1) et (2) montre que même lorsqu'ils coïncident avant la période d'état végétatif, Ralph et Homo diffèrent quant à leurs *propriétés historiques* : l'un possède la propriété de cesser d'exister à  $t_i$  tandis que l'autre possède la propriété de persister au-delà de cet instant. Or le principe de l'indiscernabilité des identiques<sup>15</sup> nous dit que si des objets sont numériquement identiques, ils doivent être indiscernables à l'égard de toutes leurs propriétés, ou, pour reformuler ce principe sous sa forme contraposée : si des objets diffèrent ne serait-ce qu'à l'égard d'une propriété, alors ils sont numériquement distincts. Ralph et Homo différant à l'égard de leurs propriétés historiques, on doit conclure qu'ils sont numériquement distincts, y compris durant la période qui précède l'état végétatif. Cette conclusion s'étend à tous les cas dans lesquels un objet (personne, statue, etc.) coïncide temporairement avec la matière qui le constitue (organisme, morceau de bronze, etc.)<sup>16</sup> : la coïncidence temporaire implique la distinction numérique des objets coïncidents.

---

<sup>15</sup> Abrégé désormais en « principe des identiques ».

<sup>16</sup> Parler de « la matière dont est fait un objet » peut cependant prêter à confusion. En effet, par là on désigne tantôt une relation entre deux *objets*, par exemple entre une statue et *le morceau* de bronze qui la constitue, tantôt une relation entre un objet et la sorte de matière dont il est composé, que l'on désigne alors au moyen d'un terme de masse : une statue est faite *en* bronze (la relation vaut entre une statue et *du* bronze). Dans la littérature, la convention généralement observée est de parler de « constitution » dans le premier cas, et de « composition » dans le second. Le paradoxe que les stoïciens nous ont légué concerne avant tout la constitution matérielle, et c'est celui auquel s'attaque Lewis.

Nous sommes confrontés ici à un conflit d'intuitions : si certaines d'entre elles plaident en faveur de l'identité des objets coïncidant temporairement, d'autres vont dans le sens contraire. Que faut-il réviser pour résorber la contradiction ? La plupart des auteurs considèrent que l'abandon du principe d'indiscernabilité des identiques constituerait un coût trop élevé – comment affirmer que des objets identiques entre eux peuvent différer l'un de l'autre sans tomber dans l'absurdité selon laquelle un même objet peut différer de lui-même<sup>17</sup> ? Ils adoptent donc la stratégie qui consiste à *s'accommoder* de la thèse de la distinction des objets coïncidents. Il s'agit autrement dit de lui trouver une interprétation qui la rende acceptable en dissipant tout parfum de paradoxe.

C'est précisément la voie suivie par Lewis. L'ontologie de la persistance qu'il promet permet en effet de lever très simplement nos résistances à l'égard de l'idée d'objets coïncidents et néanmoins distincts. Lewis se fait ainsi le champion du perdurantisme (D. Lewis, *ibid.* ; PW, p. 202-204). Selon cette conception, les objets concrets persistent en *perdurant* à la façon des processus : ils sont *étendus dans le temps* très exactement comme ils le sont dans l'espace, et ont des *parties temporelles* tout autant que spatiales. Lorsque nous percevons Ralph à un certain instant, nous ne le voyons qu'en partie – sa partie temporelle – très exactement comme quelqu'un qui n'assisterait qu'à la première mi-temps d'un match de football ne verrait qu'une partie du processus qui constitue le match. Contrairement à la conception traditionnelle de la substance, les objets concrets n'existent donc pas totalement à chaque instant, ils n'*endurent* pas pour reprendre les termes de Lewis. Ce sont des sommes maximales de parties temporelles reliées entre elles par une relation d'unité qui varie selon la sorte de choses considérée. S'il s'agit de personnes, les parties temporelles sont soudées les unes aux autres par la relation de continuité psychologique, tandis que s'il s'agit d'organismes, l'unité des parties provient de la relation de continuité biologique.

Partant, les cas de coïncidence temporaire d'objets distincts n'ont plus rien de paradoxal : ils relèvent de la situation tout à fait banale dans laquelle des objets se chevauchent, c'est-à-dire partagent quelques unes de leurs parties mais pas toutes. Affirmer que Ralph et Homo coïncident avant la période d'état végétatif tout en étant distincts l'un de l'autre n'est choquant que pour celui qui considère, à tort, que Ralph et Homo existent totalement à chaque instant de cette période ; il faudrait alors reconnaître

---

<sup>17</sup> Rappelons cependant qu'en réponse au paradoxe de la constitution matérielle, Peter Geach a élaboré la théorie de l'*identité relative*, cadre dans lequel le principe des identiques n'est plus valide. Voir Geach (1980, p. 63-64 et 215-216). Pour une exposition de la solution de Geach, et une critique, voir en français : F. Drapeau Contim (2010, p. 77-106).

qu'ils puissent être distincts l'un de l'autre à des instants où ils partagent pourtant toutes leurs parties matérielles. Mais tel n'est pas le cas dans la conception perdurantiste : Homo possède un grand nombre de parties matérielles, à savoir les parties temporelles correspondant à la période d'état végétatif, qui ne sont pas des parties de Ralph. Leur différence de partie temporelle suffit amplement à expliquer leur distinction numérique, exactement comme la différence de partie spatiale entre une route et l'un de ses tronçons explique pourquoi ils sont numériquement distincts.

Le perdurantisme offre donc une solution simple et élégante au paradoxe de la coïncidence temporaire. Cette solution est d'autant plus séduisante qu'elle n'a rien d'*ad hoc*. Lewis, en effet, n'a pas élaboré sa théorie perdurantiste en vue de répondre aux paradoxes de la constitution matérielle. Le perdurantisme est avant tout motivé chez lui par le souci de répondre au problème général du changement, ou ce que Lewis appelle le problème des *propriétés intrinsèques temporaires* (PW, p. 203), qui tient dans cette question simple : comment un objet peut-il posséder des propriétés incompatibles au travers du temps, par exemple changer de masse ou de forme au cours de son existence ? Ce n'est que dans un second temps que le perdurantisme est appliqué à la résolution de problèmes plus spécifiques, qu'il s'agisse des paradoxes de l'identité temporelle, notamment celui de la « fission » (*Ibid.*), ou, comme ici, des paradoxes de la coïncidence.

À lui seul, le perdurantisme est cependant loin de suffire pour régler les paradoxes de constitution matérielle. Nous n'avons pour l'instant examiné qu'un aspect du problème, celui posé par les cas de coïncidence temporaire, mais qu'en est-il des cas de coïncidence *permanente*, c'est-à-dire des situations dans lesquelles un objet et la matière qui le constitue coïncident tout au long de leur existence ?

Appliquée à la relation entre une personne et un organisme, la coïncidence permanente reviendrait à la situation dans laquelle une personne et l'organisme qui la constitue commencent et achèvent leur existence au même moment. Des cas de ce genre sont-ils possibles ? Certainement répond Lewis (CP, p. 204) et leur possibilité suffit car nous reconnaissons la valeur d'une théorie métaphysique à sa capacité d'expliquer les cas possibles, qu'ils soient actuels ou non. Sont-ils actuels ? C'est plus douteux. S'il est assez facile de trouver des cas dans lesquels la mort de l'organisme et celle de la personne surviennent simultanément, la question de savoir s'ils débutent leur existence au même moment est évidemment plus litigieuse puisqu'elle touche à la question de l'existence prénatale de la personne. On pourrait arguer par exemple que l'organisme précède toujours la personne

dans la mesure où dès la 4<sup>ème</sup> semaine suivant la fécondation, l'organisme exerce déjà ses fonctions biologiques (les cellules de l'œuf fécondé ne sont plus totipotentes, l'embryon dispose de son propre système circulatoire et immunitaire, son développement est contrôlé par sa propre ADN, etc.) alors que les premiers électro-encéphalogrammes continus indicateurs d'une activité cognitive n'apparaissent que vers 30 semaines. La question étant certes en soi intéressante mais orthogonale à notre propos, mieux vaut se tourner vers des cas tout à fait avérés de coïncidence permanente, ceux-là même que Lewis discute dans *De la pluralité des mondes* : la coïncidence entre un artefact et le morceau de matière qui le constitue (PW, p. 252-263).

Imaginons qu'à un certain instant  $t_0$ , on assemble les parties préalablement façonnées d'une statue de bronze représentant Goliath. Appelons « Goliath » la statue ainsi assemblée. Goliath commence donc à exister à  $t_0$  mais cet instant marque aussi l'entrée dans l'existence du morceau de bronze qui la constitue, appelons-le « Lumpl ». Celui-ci ne peut en effet exister tant qu'il n'y a pas de cohésion entre ses parties matérielles. Supposons à présent que de  $t_0$  à un certain instant  $t_{100}$ , Goliath et Lumpl soient conservés intacts, sans subir des modifications notables de forme ou de composition matérielle. À  $t_{100}$ , la statue implose sous l'impact d'un projectile, ce qui met fin du même coup à la carrière de Lumpl.

Ce cas de coïncidence permanente choisi parmi tant d'autres nous place devant la même alternative que celle soulevée par les cas de coïncidence temporaire : avons-nous affaire à un même objet nommé deux fois et décrit sous deux aspects différents, tantôt comme statue, tantôt comme morceau de bronze, ou devons-nous considérer qu'il y a deux objets numériquement distincts, la statue et le morceau bronze, coïncidant tout au long de leur existence ?

Pour Lewis comme pour tous ceux qui souscrivent au perdurantisme, la question est vite tranchée : les objets n'étant rien d'autre que des sommes de parties temporelles, des objets sont identiques entre eux s'ils forment la même somme mérologique. Goliath et Lumpl partageant toutes leurs parties temporelles, ils ne forment donc qu'un seul et même objet. Du point de vue perdurantiste, prétendre qu'il puisse y avoir deux objets coïncidant parfaitement tout au long de leur existence ne serait pas moins absurde que d'affirmer que deux routes peuvent coïncider sur tous leurs tronçons. Cela reviendrait à voir double quand la réalité est simple. Dans la terminologie de Harold Noonan (2008)<sup>18</sup>, le perdurantisme conduit au *monisme modéré* à l'égard de la constitution matérielle :

---

<sup>18</sup> Le monisme fort soutient que l'identité est impliquée également par la coïncidence temporaire.

*Monisme modéré* : la coïncidence temporaire implique la distinction numérique des objets coïncidents ; la coïncidence permanente implique l'identité numérique des coïncidents.

Cette asymétrie entre les deux formes de coïncidence paraît si contre-intuitive qu'on peut se demander si Lewis ne nous reconduit pas au paradoxe qu'il prétendait résoudre. En quoi en effet le fait que des objets coïncident toujours change-t-il quoi que ce soit à la distinction numérique qui est la leur quand ils coïncident quelque fois ? N'est-ce pas un trait parfaitement accidentel de Goliath, eu égard à sa nature de statue, qu'elle coïncide toujours avec un certain morceau de bronze ? On aurait pu aisément faire en sorte qu'elle coïncide seulement temporairement avec Lumpl, par exemple en remodelant complètement à  $t_{100}$  le morceau de bronze sans toucher à l'intégrité de ses parties matérielles. Goliath aurait cessé d'exister à  $t_{100}$  car il est essentiel à une statue de posséder la forme qu'elle a actuellement, mais Lumpl, lui, aurait continué à exister car ses conditions de persistance n'incluent pas la permanence de forme. Goliath aurait alors été distincte de Lumpl. Ceci ne suffit-il pas à établir qu'ils sont *actuellement* distincts, même lorsqu'ils se trouvent, accidentellement, coïncider l'un avec l'autre tout au long de leur existence ?

Ces possibilités qu'on peut imaginer à propos de Goliath et de Lumpl fournissent le point de départ d'un argument à l'encontre du monisme de Lewis. Cet argument est analogue à celui qui nous a conduit plus haut à conclure à la distinction des coïncidents temporaires. Il invoque, tout comme ce dernier, le principe des identiques, mais l'accent est mis cette fois-ci sur la différence de propriétés *modales*, et non plus sur la différence de propriétés historiques.

Nous savons ainsi que, du fait de sa nature de statue, Goliath ne peut pas tolérer certains changements, notamment :

(3) Goliath ne pourrait pas persister suite à un remodelage radical.

Nous savons aussi que Lumpl peut tolérer ces changements, du fait de sa nature de morceau de bronze :

(4) Lumpl pourrait persister suite à un remodelage radical.

Les énoncés (3) et (4) attribuent des propriétés modales incompatibles, ce qui implique qu'aucun des deux objets concernés ne possède la propriété modale de l'autre. Goliath et Lumpl différant à l'égard

de certaines de leurs propriétés modales, on doit conclure, en vertu du principe des identiques, qu'ils sont actuellement distincts l'un de l'autre en dépit de leur coïncidence permanente. L'argument s'étend à tous les cas dans lesquels des objets de sortes différentes (personne/organisme, artefact/morceau de matière, etc.) coïncident de façon permanente. La différence de sorte garantit qu'il y aura toujours une différence de propriétés modales pour établir la distinction des coïncidents.

Si l'argument par la différence modale est valide, sa conclusion est désastreuse pour le perdurantisme que Lewis entend défendre. Premièrement, elle montre, semble-t-il, que le perdurantisme échoue à résoudre le paradoxe de la coïncidence : si le perdurantiste admet qu'il peut y avoir des objets coïncidant totalement et néanmoins distincts dans les cas de coïncidence permanente, alors on ne voit pas ce qu'on gagnerait à être perdurantiste face aux cas de coïncidence temporaire. Autant en rester à la conception traditionnelle des objets endurants – les objets comme existant totalement à chaque instant – et admettre des coïncidents distincts dès le point de départ, c'est-à-dire dès les cas de coïncidence temporaire. Les paradoxes de la constitution matérielle ne semblent donc pas donner un avantage au perdurantisme sur l'endurantisme. Deuxièmement, l'argument par la différence modale semble tout bonnement réfuter le perdurantisme. En effet, le perdurantisme implique l'identité des coïncidents permanents. Si le conséquent est faux, la fausseté du perdurantisme s'ensuit fatalement.

Il y a bien sûr une façon très simple d'échapper à l'argument. On pourrait être tenté de le bloquer en arguant de l'application illégitime qui y est faite du principe des identiques. Ici, le principe exploite une différence quant aux propriétés modales, des propriétés qui décrivent la façon dont les choses pourraient être ou ne pourraient pas être. Mais, proteste-t-on, les propriétés modales ne sont que des pseudo-propriétés, la modalité existe dans le langage, pas dans les propriétés des choses ! Les seules propriétés authentiques auxquelles le principe des identiques peut être légitimement appliqué sont les propriétés *catégoriques*, celles qui décrivent comment les choses *sont*.

Précisons tout de suite que Lewis ne peut pas suivre cette voie car dans sa conception des propriétés, il est vrai assez libérale<sup>19</sup>, la propriété modale de *pouvoir persister suite à un remodelage* est tout aussi réelle que les propriétés catégoriques d'*avoir une forme humaine* ou de *posséder une masse de 300 kg*. Certes, Lewis préconise, on l'a vu, une analyse réductive des propriétés modales en termes de contreparties et de propriétés catégoriques, et ces dernières sont donc plus fondamentales que les

---

<sup>19</sup> Sur ce point, voir notre dernière section.

premières : la propriété modale de pouvoir survivre à un remodelage est réduite à la propriété d'avoir au moins une contrepartie possédant la propriété catégorique de survivre à un remodelage, la relation de contrepartie étant à son tour analysée en termes de ressemblance comparative. Mais réduction ne signifie pas élimination : la sémantique des contreparties est conçue pour rendre compte des possibilités et des nécessités *de re*, pas pour les bannir – c'est ce qui sépare Lewis de Quine.

Enfin et surtout, c'est un fait insuffisamment relevé que l'élimination des propriétés modales entraînerait *ipso facto* celle de leurs porteurs, les statues et les morceaux de bronze aussi bien que les personnes et les organismes. Tout d'abord, on voit mal comment expliquer les faits de persistance ou de cessation d'existence sans invoquer des propriétés modales. Comment expliquer par exemple qu'une personne cesse d'exister suite à un état végétatif sans mentionner le fait qu'elle *ne pouvait pas* tolérer l'arrêt définitif de l'activité psychologique ? Ensuite, ce sont les propriétés modales d'une chose – ses pouvoirs, capacités ou impossibilités – qui font d'elle le genre de chose qu'elle est. Qu'est-ce qui fait par exemple qu'une chose est une statue ? L'est-elle en vertu de ses propriétés catégoriques d'avoir telle et telle origine, masse, composition et forme ? Non, ou du moins pas seulement, puisqu'il existe des choses qui ne sont pas des statues et qui pourtant possèdent ces propriétés, pensons par exemple à un morceau de bronze qui coïncide temporairement avec une statue. Ce qui fait d'une statue ce qu'elle est, et qui la distingue des autres sortes de choses avec lesquelles elle peut temporairement coïncider, ce sont bien plutôt ses propriétés modales de pouvoir tolérer ou pas tels et tels changements.

Comment alors réconcilier le monisme de la constitution matérielle avec nos intuitions de différence modale ? La tâche semble ardue : il nous faudrait trouver une solution qui préserve l'identité des coïncidents permanents sans remettre en cause la fiabilité de nos intuitions modales, la réalité des propriétés modales ou la validité du principe des identiques. C'est ce défi que prétend relever la nouvelle théorie des contreparties que Lewis met sur pied dans son article « Counterparts of Persons and their Bodies » (1971).

#### **IV. La théorie contextualiste des contreparties à l'épreuve de la coïncidence**

La seconde version de la théorie des contreparties que Lewis adopte à compter de 1971, et dont il ne se départira plus, est une théorie *contextualiste* des attributions de propriétés modales. Elle diffère de la

version de 1968 en ce que le prédicat de contrepartie et, par voie de conséquence, toutes les attributions de propriétés modales, sont dépendants du contexte de la conversation, à la façon des indexicaux<sup>20</sup>. Dans la terminologie de Lewis, la représentation *de re* est *inconstante*, thème revisité en détail 15 ans plus tard dans la dernière section de *De la pluralité des mondes*<sup>21</sup>. Il s'ensuit que la valeur de vérité des énoncés modaux *de re* est instable : un même énoncé modal est tantôt vrai tantôt faux selon le contexte dans lequel il est proféré. Bien que cette théorie contextualiste soit conçue en vue de résoudre les paradoxes de la constitution matérielle, on aurait tort d'y voir un amendement *ad hoc* : c'est un développement naturel et attendu de la première théorie de Lewis, à tel point qu'on peut se demander si toute théorie des contreparties n'est pas, par nature, engagée à être contextualiste<sup>22</sup>.

Voyons comment la nouvelle théorie prétend venir à bout de la coïncidence permanente. Dans son article de 1971, Lewis réussit un tour de force : l'argument par les propriétés modales est bloqué sans qu'aucune de ses prémisses ne soit rejetée ; Lewis ne conteste ni la vérité intuitive d'énoncés modaux *de re* tels que (3) et (4), ni la validité du principe des identiques, ni la robustesse des propriétés modales. Lewis rejette l'argument en arguant tout simplement du fait qu'il est logiquement non valide. Comment cela est-il possible ?

Réexaminons d'un peu plus près les deux prémisses vraies dont part l'argument :

(3) Goliath ne pourrait pas persister suite à un remodelage radical.

(4) Lumppl pourrait persister suite à un remodelage radical.

Dans la théorie des contreparties, les propriétés modales sont analysées en termes de relation de contrepartie. (3) et (4) ont donc pour conditions de vérité :

---

<sup>20</sup> Les indexicaux sont les expressions dont la référence varie en fonction du contexte de la conversation selon une règle encodée dans leur signification linguistique. La liste des indexicaux canoniques comprend les pronoms personnels (« je », « tu », « il », « nous », etc.), les démonstratifs (« ceci », « cet homme », etc.), certains adverbes de temps (« maintenant », « aujourd'hui », « hier », etc.) et de lieu (« ici », « là-bas », etc.).

<sup>21</sup> Lewis ne parle pas explicitement d'« inconstance de la représentation *de re* » dans CP, mais l'idée s'y trouve déjà. L'expression réapparaît abondamment dans la dernière section de PW, dont c'est le thème principal.

<sup>22</sup> Voir notamment ce passage de PW : « L'inconstance dans la représentation *de re* est exactement ce à quoi nous pouvions nous attendre sous l'hypothèse que celle-ci procède par similarité globale comparative de choses complexes. Ce qui aurait été étonnant, cela aurait été plutôt de trouver de la constance ». PW, p. 254.

(3)\* Goliath est telle qu'aucune de ses contreparties ne persiste suite à un remodelage.

(4)\* Lumpl est tel qu'au moins une de ses contreparties persiste suite à un remodelage.

Nous savons que la relation de contrepartie est analysée à son tour comme étant une relation de ressemblance comparative. C'est précisément à ce niveau que se produit la dépendance au contexte. En effet, toute relation de ressemblance est relative à un certain *aspect* sous lequel les objets sont comparés, et cet aspect varie en fonction du contexte de la conversation. Considérons ainsi la phrase suivante :

(5) Pierre ressemble à Paul.

La signification linguistique de cette phrase ne détermine pas entièrement ce qu'on dit quand on la profère. Lorsqu'on l'asserte, ce n'est jamais pour dire que Pierre ressemble *tout court* à Paul mais c'est pour dire qu'il lui ressemble sous un certain aspect. Dans les termes de Lewis, le prédicat de ressemblance est sémantiquement *indéterminé* : sa signification linguistique ne nous donne pas son contenu complet dans lequel figure l'aspect de comparaison. L'aspect doit être fourni par le contexte de la conversation ; or celui-ci varie d'une conversation à l'autre. Imaginons par exemple que Pierre ressemble à Paul à l'égard de la physionomie mais qu'il ne lui ressemble pas à l'égard des traits de caractère. Assertée dans un contexte où le premier aspect est saillant, la phrase (5) est vraie, mais elle est fautive si elle est interprétée dans un contexte où le second aspect est pertinent.

Cela ne signifie pas toutefois que la vérité serait relative au sens où on l'entend généralement quand il est question de relativisme. L'instabilité de la valeur de vérité de la phrase vient de l'instabilité de son contenu. La proposition qu'elle exprime varie en fonction du contexte : dans un contexte où le premier aspect est saillant, la phrase exprime la proposition que Pierre ressemble à Paul sous l'aspect de la physionomie, et cette proposition est *absolument* vraie, tandis que dans un contexte où c'est le second aspect qui est saillant, la même phrase exprime une autre proposition, celle selon laquelle Pierre ressemble à Paul à l'égard du caractère, et cette proposition est absolument fautive. Il faut donc distinguer soigneusement le contextualisme, c'est-à-dire la thèse d'après laquelle le contenu de certaines catégories d'expressions, ici le prédicat de ressemblance, varie en fonction du contexte d'interprétation, et le relativisme, auquel Lewis ne souscrit pas.

L'indétermination et la dépendance contextuelle du prédicat de ressemblance sont héritées directement par le prédicat de contrepartie, qui n'est qu'une espèce de ressemblance, la ressemblance comparative entre des individus appartenant à des mondes possibles distincts<sup>23</sup>. Cela n'a donc plus de sens de parler des contreparties *simpliciter* d'un objet, comme l'autorisait pourtant la première théorie de Lewis. Dans la nouvelle théorie, le contenu du prédicat de contrepartie est indexé à un aspect de comparaison qui varie selon le contexte, d'où il résulte qu'il n'y a plus *une* mais *des* relations de contrepartie. Qui plus est, un *même* objet peut entretenir différentes relations de contrepartie.

Considérons ainsi le monde possible suivant : dans le monde  $m_1$ , il y a une statue *S* qui ressemble à bien des égards à Goliath, notre statue actuelle. *S* est une statue qui possède exactement la même forme que Goliath, et qui a été produite par le même artiste<sup>24</sup> dans les mêmes circonstances, dans l'intention de représenter le même personnage. Néanmoins *S* diffère de Goliath par certaines de ses propriétés matérielles : sa masse est moindre, elle n'a aucun des composants d'origine de Goliath et l'alliage de plomb et d'étain dans lequel elle a été taillée est sensiblement différent de celui de Goliath. Le monde  $m_1$  comprend également un morceau de bronze *B*, ressemblant lui aussi à bien des égards à Goliath : *B* possède exactement la même masse que Goliath, il est fait du même alliage et partage tous ses composants d'origine. Cependant *B* n'est pas un artefact, c'est un morceau de bronze informe qui ne représente rien. Quelle est la contrepartie de Goliath dans  $m_1$  ?

Considérée isolément, cette question ne peut recevoir de réponse déterminée. Du fait de son indétermination sémantique, le prédicat de contrepartie n'indique pas en effet l'aspect sous lequel doit s'effectuer la sélection des contreparties. Le contenu du prédicat doit être complété par le contexte. Utilisé dans un contexte où l'aspect de comparaison « statue » est saillant, le prédicat exprime la relation de contrepartie<sub>statue</sub>. Ne seront sélectionnés que les objets qui ressemblent le plus à Goliath sous cet aspect. Certaines ressemblances seront donc jugées déterminantes, par exemple les ressemblances quant à la forme, l'origine et la fonction artistique, tandis que d'autres se verront accorder un poids moindre, ou seront même ignorées,

---

<sup>23</sup> Cette affirmation doit être nuancée : nous ne disons pas que la relation de contrepartie relie toujours des individus de mondes possibles distincts. En effet, Lewis admet que la relation de contrepartie est réflexive – un objet est sa propre contrepartie – et la seconde version de sa théorie tolère que deux individus appartenant à un même monde, des *worldmates*, puissent être des contreparties l'un de l'autre. Sur ce dernier point, voir D. Lewis (1983, p. 43).

<sup>24</sup> Plus exactement, non par l'actuel auteur de Goliath, mais par l'une de ses contreparties dans  $m_1$ .

par exemple la ressemblance quant à la masse, la nature de l’alliage ou l’identité des parties matérielles. Dans un tel contexte, il est vrai de dire « S est la contrepartie de Goliath, mais pas B ». L’ordre des priorités s’inverse si l’on gagne un nouveau contexte où l’on privilégie la similarité à l’égard de la nature et de l’identité des composants matériels – appelons cela l’aspect « bronze ». Interprété à l’aune d’un tel contexte, le prédicat de contrepartie exprime la relation de contrepartie<sub>bronze</sub>, et il est alors vrai de dire « B est la contrepartie de Goliath, mais pas S ».

Comme les relations de contrepartie sélectionnent les représentants d’un objet dans les mondes possibles, il s’ensuit que la représentation *de re* est tout aussi *inconstante* que ne l’est le prédicat de contrepartie : dans un contexte « statue », le monde  $m_1$  est une possibilité qui représente Goliath comme une statue de masse moindre et d’un autre alliage que ceux qu’elle a actuellement. Dans un contexte « bronze », le *même* monde est une possibilité qui représente Goliath comme un morceau informe de même masse et de même composition que ceux qu’elle a actuellement. Cela veut-il dire que les mondes possibles sont fabriqués de toute pièce par le contexte conversationnel, c’est-à-dire par les intérêts des locuteurs ? Non, bien sûr : la possibilité est un trait objectif de la réalité dans la mesure où elle revêt une forme d’existence concrète dans le réalisme modal lewisien ; nous ne décidons pas de l’existence des électrons, du Soleil ou des licornes, qu’ils soient actuels ou possibles. Les mondes possibles sont individués par les faits objectifs qui s’y produisent et nous pouvons les décrire au moyen d’un vocabulaire canonique, insensible au contexte. C’est précisément ce que nous avons fait plus haut en décrivant de façon neutre les propriétés du bronze B et de la statue S dans le monde  $m_1$ . Ce qui varie en fonction du contexte, ce n’est pas *ce qui existe dans* les mondes possibles, mais notre *description* de ce qu’ils *représentent* pour les objets actuels.

Revenons à présent aux prémisses (3) et (4) de l’argument par la différence modale. Lorsque nous attribuons à Goliath la propriété modale décrite par (3), nous utilisons le nom « Goliath » comme un nom de *statue*. L’aspect « statue » est donc contextuellement saillant et c’est lui qui détermine la relation de contrepartie pertinente pour évaluer l’énoncé. Les conditions de vérité de (3) deviennent :

(3)\*\* Goliath est telle qu’aucune de ses contreparties<sub>statue</sub> ne persiste suite à un remodelage.

Comme toutes les contreparties<sub>statue</sub> de Goliath sont des statues et qu’aucune statue possible n’existe à l’état informe ou radicalement

remodelée, les conditions (3)\*\* sont remplies et c'est ce qui explique pourquoi (3) est vrai.

La vérité de (4) reçoit *mutatis mutandis* le même genre d'explication. « Lumpl » est utilisé comme un nom de morceau de bronze, et c'est donc cet aspect qui va contraindre la relation de contrepartie. Les conditions de vérité de (4) deviennent :

(4)\*\* Lumpl est tel qu'au moins une de ses contreparties<sub>bronze</sub> persiste suite à un remodelage.

Les conditions (4)\*\* sont remplies puisque parmi les objets possibles ressemblant le plus à Lumpl sous l'aspect d'un morceau de bronze, on compte des morceaux de bronze existant à l'état informe, persistant sous divers remodelages, etc.

Le contenu des énoncés (3) et (4) étant explicité, revenons à notre question initiale : l'argument qui conclut à la distinction de Goliath et de Lumpl à partir de leur différence modale est-il logiquement valide ? Non, pour cette raison : un argument est logiquement valide seulement si les expressions qui y figurent conservent le même sens au cours du raisonnement. Lorsqu'un argument contient des expressions contextuellement dépendantes, leurs occurrences doivent donc être interprétées à l'aune du *même contexte*. Or dans l'argument par la différence modale, nous avons, sans même nous en apercevoir, changé le contexte d'interprétation en passant de la prémisse (3) à la prémisse (4).

Pour mieux apprécier ce tour de passe-passe, comparons-le à l'argument suivant. Supposons que quelqu'un veuille nous amener à croire que Saint-John Perse n'est pas Alexis Léger alors que nous savons fort bien qu'il s'agit du même homme désigné sous deux noms différents. Supposons aussi que Alexis Léger alias Saint-John Perse ressemble à un certain Pierre du point de vue de la physionomie, mais qu'il ne lui ressemble pas à l'égard du talent poétique (disons que Pierre est un poète médiocre). Imaginons enfin que notre interlocuteur utilise le principe des identiques dans un argument visant à montrer qu'il y a bien deux hommes, et non un seul :

(i) Alexis Léger ressemble à Pierre,

(ii) Saint-John Perse ne ressemble pas à Pierre,

Donc : Alexis Léger n'est pas Saint John Perse [(i) × (ii) × (principe des identiques)]

Personne bien sûr ne serait dupe. Les deux prémisses sont vraies, le principe des identiques est valide, mais l'argument ne l'est pas. L'argument serait valide si les prémisses (i) et (ii) étaient interprétées à l'aune du même aspect de ressemblance, par exemple l'aspect de la physionomie : les énoncés (i) et (ii) attribueraient alors des propriétés incompatibles, respectivement celle de ressembler à Pierre du point de vue de la physionomie, et celle de ne pas lui ressembler sous ce même aspect. On en conclurait à bon droit qu'Alexis Léger et Saint-John Perse n'ont pas les mêmes propriétés de ressemblance, d'où il s'ensuivrait, par le principe des identiques, qu'ils sont numériquement distincts. Mais ce n'est bien sûr pas le cas : un locuteur attentif repère aussitôt le changement de contexte qu'on opère en passant de (i) à (ii). Dans un premier contexte, (i) attribue la propriété de ressembler à Pierre à l'égard de la physionomie tandis que dans un second contexte, où c'est l'aspect « poète » qui est conversationnellement saillant, (ii) attribue la propriété de ne pas ressembler à Pierre à l'égard du talent poétique. Ainsi explicités, on réalise que les contenus des énoncés de ressemblance, de prime abord contradictoires, attribuent des propriétés en réalité compatibles, autrement dit des propriétés pouvant être portées par un même objet. Et c'est pourquoi la vérité de (i) et de (ii) est compatible avec l'identité de Saint-John Perse et d'Alexis Léger.

Cette erreur grossière de raisonnement, que nous détectons ici sans peine, est pourtant celle à laquelle nous succombons, selon Lewis, dans l'argument par la différence modale :

(3) Goliath ne pourrait pas persister suite à un remodelage,

(4) Lumppl pourrait persister suite à un remodelage,

Donc : Goliath n'est pas Lumppl. [(3) × (4) × (principe des identiques)]

L'argument serait valide si le prédicat modal « pourrait persister suite à un remodelage » était interprété à l'aune de la même relation de contrepartie dans les prémisses (3) et (4). Il exprimerait alors la même propriété modale, déniée dans (3) et attribuée dans (4), et l'on pourrait légitimement conclure à la distinction des objets, en vertu du principe des identiques. Mais tel n'est pas le cas. L'inconstance du prédicat de contrepartie engendre celle des prédicats modaux : un même prédicat modal peut exprimer des propriétés différentes en fonction du contexte, et c'est ce qui se produit ici. Lorsque le prédicat est nié de Goliath dans (3), l'usage du nom de statue « Goliath » crée un contexte dans lequel le prédicat exprime la propriété modale d'avoir une contrepartie<sub>statue</sub> survivant à un remodelage,

et c'est celle-ci qui est déniée de Goliath ; lorsque le même prédicat est cette fois-ci dit de Lumpl dans (4), l'usage du nom « Lumpl » crée un nouveau contexte dans lequel on utilise le prédicat pour attribuer une autre propriété modale, celle d'avoir une contrepartie<sub>bronze</sub> survivant à un remodelage.

Les propriétés modales exprimées par le prédicat dans (3) et (4) étant différentes, il n'y a aucune contradiction à attribuer l'une et dénier l'autre d'un *même* objet. Mieux : la théorie des contreparties montre comment il se fait qu'un même objet, Goliath alias Lumpl, possède l'une mais pas l'autre : considéré sous l'aspect d'une statue, Goliath-Lumpl est tel qu'aucune de ses contreparties<sub>statue</sub> ne survit à un remodelage tandis que considéré sous l'aspect d'un morceau de bronze, Goliath-Lumpl est tel qu'au moins une de ses contreparties<sub>bronze</sub> survit à un remodelage. Une fois mis en évidence le phénomène d'inconstance modale, on réalise que la différence modale des coïncidents permanents n'est qu'apparente : la contradiction qui existe sur le plan purement linguistique de la prédication s'accompagne en réalité d'une indiscernabilité à l'égard de toutes leurs propriétés. Plus rien ne s'oppose donc à les déclarer identiques, dans la droite ligne du monisme que Lewis entend défendre à l'égard de la constitution matérielle.

## **V. Identité contingente et contreparties multiples**

Nous avons vu comment la théorie contextualiste des contreparties permet de concilier le monisme de Lewis avec nos intuitions relatives à la différence modale des coïncidents. Il y a néanmoins un second type d'intuitions qui vont à l'encontre du monisme : celles de la *distinction possible* des coïncidents. Là encore, Lewis va être amené à réviser sa théorie des contreparties afin d'accommoder son monisme à nos jugements préthéoriques.

Dans la section III, nous avons fait remarquer que même si Goliath et Lumpl coïncident de façon permanente, il est tout à fait contingent qu'il en soit ainsi : si Lumpl avait été remodelé sans rien perdre de son intégrité, il aurait continué à exister mais sans Goliath. Dans ce scénario de coïncidence temporaire, Goliath et Lumpl auraient été distincts l'un de l'autre, du fait de leur différence de propriétés historiques. Retenons :

(6) Goliath aurait pu être distincte de Lumpl.

Ce genre d'intuition modale pose un sérieux problème au monisme de Lewis. Supposons que Goliath soit actuellement identique à Lumpl. Dans ce cas, « ils » ne sont pas deux, il n'y a qu'un seul objet nommé deux fois.

Comment cet objet aurait-il pu être distinct de lui-même ? Cette supposition n'a aucun sens, un objet ne peut pas manquer d'être identique à lui-même. Or le jugement exprimé par (6) paraît non seulement sensé mais vrai. N'est-ce pas la preuve que Goliath est actuellement distincte de Lumpl en dépit de leur coïncidence permanente ?

Cette objection peut être reformulée en rappelant que la *nécessité de l'identité* est un théorème de l'un des systèmes minimaux de la logique modale :

*Nécessité de l'identité* :  $(a = b) \rightarrow \Box(a = b)$  (où « a » et « b » sont des désignateurs rigides)<sup>25</sup>

Sous sa forme contraposée, la thèse de la nécessité de l'identité affirme que si des objets sont *possiblement* distincts, ils le sont *actuellement*. Cela signifie que si on donne du crédit à l'intuition d'après laquelle Goliath aurait pu être distincte de Lumpl, alors on doit conclure qu'elle en est actuellement distincte, même s'ils coïncident de façon permanente.

Partant, si Lewis veut sauver la thèse moniste, il n'y a que trois façons de bloquer cette conclusion :

- a. Rejeter (6) en considérant que notre intuition est l'effet d'une illusion modale.
- b. Accepter (6) mais soutenir que l'un des (ou les deux) noms propres, « Goliath » ou « Lumpl », n'est pas rigide.
- c. Accepter (6) et la thèse de la rigidité des noms, mais rejeter la thèse de la nécessité de l'identité.

Plutôt que d'élaborer, à la manière de Kripke, une théorie des illusions modales<sup>26</sup> (a), ou de s'écarter de la logique modale standard en rejetant la nécessité de l'identité (c), il semble que la voie la moins coûteuse et la plus naturelle pour Lewis soit de contester la rigidité des noms propres « Goliath » et « Lumpl » (b).

En effet, la métaphysique modale de Lewis, et notamment sa conception des individus *worldbound*, interdit, semble-t-il, d'appliquer le concept de rigidité aux noms propres et autres catégories de termes

---

<sup>25</sup> L'opérateur «  $\Box$  » signifie « il est métaphysiquement nécessaire que ». La nécessité de l'identité peut être déduite du système de logique modale K, qui est très largement accepté lorsque la modalité est comprise au sens métaphysique.

<sup>26</sup> Kripke (1982, p. 130-132) a esquissé un modèle général des illusions modales.

singuliers (démonstratifs, pronoms personnels, etc.). Appliquée aux noms propres, la thèse de la rigidité affirme que tout nom propre est un désignateur rigide au sens où il désigne le même objet et seulement lui dans tous les mondes possibles dans lesquels cet objet existe. C'est ce trait sémantique qui, selon Kripke, différencie les noms propres des descriptions définies, dont la plupart sont non rigides. Ainsi, si j'asserte le contrefactuel (7), la rigidité du nom propre « Nicolas Sarkozy » me garantit que, dans la situation possible que j'imagine, je continue à parler du même homme que celui je désigne au moyen du nom lorsque je parle du monde actuel, à savoir Nicolas Sarkozy :

(7) Nicolas Sarkozy aurait pu remporter l'élection présidentielle de 2012.

(8) Le vainqueur de l'élection de 2007 aurait pu être une femme.

En revanche, dans le contrefactuel (8), la description définie « le vainqueur de l'élection de 2007 » cesse de désigner son actuel *denotatum* (i.e. Nicolas Sarkozy) pour désigner, dans chaque monde possible, la personne quelle qu'elle soit qui répond à la description dans ce monde, par exemple Ségolène Royal : la description définie est non rigide.

On lit parfois que tous les termes singuliers sans exception – noms propres compris – sont non rigides si on souscrit à la métaphysique modale lewisienne. En effet, si, comme le soutient Lewis, un individu n'existe que dans un seul monde, alors comment pourrait-il se faire qu'un terme singulier désigne rigidement le même individu dans différents mondes possibles ? Dans la mesure où un nom propre tel que « Nicolas Sarkozy » désigne Nicolas Sarkozy dans le monde actuel, et ses contreparties, c'est-à-dire d'autres individus que lui, dans tous les autres mondes possibles, alors, argue-t-on, le nom propre « Nicolas Sarkozy » n'est pas moins non rigide que n'importe quelle description définie ordinaire. La distinction kripkéenne entre noms propres rigides et descriptions définies non rigides s'évanouirait dans le cadre lewisien.

Cette vue est erronée et ne reflète d'aucune façon la position que Lewis adopte vis-à-vis des noms propres dans la seconde et définitive version de sa théorie des contreparties. L'erreur est peut-être entretenue par le fait que Lewis a changé de position. Lorsqu'il publie en 1968 la première version de sa théorie des contreparties, il adopte les vues de Quine, son professeur et maître à Harvard, quant à la signification des noms. À cette époque, Lewis souscrit encore à un descriptivisme de la signification des noms, la vue alors orthodoxe (elle ne s'écroulera qu'avec la publication de

*Naming and Necessity* de Kripke, en 1972) : tout nom propre est, selon lui, synonyme d'une certaine description définie. Dans un langage idéal (celui de la théorie logique des contreparties), chaque nom propre est éliminé au profit d'une description définie, à son tour analysée comme étant une expression quantifiée, dans la droite ligne de l'analyse logique des descriptions de Russell (CT, p. 120). Mais il faut avoir à l'esprit qu'assimiler ou pas les noms à des descriptions, les tenir pour rigides ou au contraire non rigides, est une thèse purement sémantique qui est *indépendante* des vues métaphysiques qu'on peut adopter vis-à-vis de la nature des individus et des mondes possibles. Adopter une vue à la Lewis dans laquelle les individus sont *worldbound* et reliés entre eux par des relations de contreparties, ou au contraire une vue à la Kripke dans laquelle les mêmes individus réapparaissent d'un monde à l'autre, laisse indéterminé le type de position qu'on peut soutenir à l'égard de la rigidité des noms propres.

La preuve en est fournie par Lewis lui-même. Dans les dernières pages de la section « Against constancy » qui clôt *De la pluralité des mondes*, Lewis rompt avec le descriptivisme des noms propres en cherchant à rendre compte de la distinction kripkéenne entre noms propres rigides et descriptions définies non rigides de l'intérieur de sa théorie des contreparties. Lewis forge ainsi un nouveau concept, celui de *quasi-rigidité*, qui prend en charge la fonction qui incombait au concept de rigidité chez Kripke. Sous la plume de Lewis, la célèbre thèse de Kripke devient :

*Thèse de la quasi-rigidité des noms propres* : un nom propre N désigne quasi-rigidement un objet *o* si et seulement si N désigne *o* et seulement *o* dans tous les mondes possibles où *o* est représenté par une de ses contreparties<sup>27</sup>.

La distinction entre *exister dans un monde* et *être représenté dans un monde* permet de comprendre en quoi les noms diffèrent sémantiquement des descriptions définies. Un individu n'existe pas dans plusieurs mondes possibles, mais il est représenté par ses contreparties comme existant dans plusieurs mondes, et c'est ce qui laisse une place à la quasi-rigidité. Le nom propre « Nicolas Sarkozy » est un désignateur quasi-rigide de Sarkozy car il désigne ses représentants (i.e. ses contreparties), et rien qu'eux, dans tous

---

<sup>27</sup> Comme la quasi-rigidité est définie au moyen du prédicat de contrepartie (ou, ce qui revient au même, par celui de représentation *de re*) dont l'application varie en fonction du contexte, il faudrait plus rigoureusement relativiser la quasi-rigidité d'un terme à un contexte donné : un même nom propre peut être quasi-rigide dans un contexte *c* et ne plus l'être dans un contexte *c'*. Sur ce point, voir PW, p. 256.

les mondes possibles où Sarkozy est représenté. À l'inverse, la description définie « le vainqueur de l'élection de 2007 » est un désignateur non quasi-rigide de Sarkozy puisqu'il désigne dans des mondes possibles des individus (e.g. Ségolène Royal) qui répondent à la description, mais qui ne sont pourtant pas des contreparties représentant Sarkozy dans ces mondes.

La rigidité des noms propres n'étant pas remise en cause, et la vérité de notre intuition d'après laquelle Goliath aurait pu être distincte de Lump étant accordée, Lewis n'a plus qu'une seule façon de neutraliser l'argument à l'encontre de l'identité des coïncidents permanents : rejeter la thèse de la nécessité de l'identité. Avec Allan Gibbard (1975), Harold Noonan (1991) et quelques autres<sup>28</sup>, Lewis est l'un des rares auteurs à défendre fermement et avec constance la thèse de la *contingence de l'identité*, la plupart des métaphysiciens et philosophes du langage se rangeant à l'argument de Kripke (*op. cit.*, p. 86-93) en faveur de la nécessité de l'identité. Ce désaccord entre Kripke et Lewis est instructif. En effet, on considère souvent que la nécessité de l'identité est une thèse métaphysiquement non substantielle qui découle directement d'une thèse sémantique, celle de la rigidité des noms propres (et plus généralement des termes référentiels). Or cela ne peut pas être le cas si Lewis voit juste : on peut fort bien admettre que les noms propres sont rigides (ou quasi-rigides), à la différence des descriptions définies, et soutenir néanmoins que l'identité est contingente. La nécessité de l'identité serait donc une thèse métaphysique indépendante des positions qu'on peut adopter par ailleurs en philosophie du langage<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> Voir aussi Chandler (1975).

<sup>29</sup> Un relecteur anonyme objecte que puisque la quasi-rigidité n'est pas la rigidité au sens strict (kripkéen), il est incorrect de présenter Lewis comme un défenseur de la thèse de la rigidité des noms propres. Ce dernier privilégierait ainsi l'option *b* décrite plus haut, et non l'option *c* que je lui attribue. Il s'accorderait avec Kripke pour dire que la nécessité de l'identité (NI) découle de la thèse de la rigidité, autrement dit pour faire dépendre NI de la sémantique des noms propres et non d'une assomption métaphysiquement substantielle. En un sens, NI serait même conservée chez Lewis, pourvu qu'on la comprenne comme une thèse *conditionnelle* qui stipule que si « *a* » et « *b* » sont des désignateurs rigides, alors  $\Box (a = b)$  lorsque  $(a = b)$ . Lewis se démarquerait de Kripke en rejetant l'antécédent du conditionnel, c'est-à-dire la thèse de la rigidité des noms propres. Cette interprétation ne me semble pas défendable. En effet, on peut formuler la thèse de la rigidité de façon *neutre*, de telle sorte que cette thèse purement sémantique ne présuppose ni une métaphysique des *worldbound individuals* à la Lewis, ni une métaphysique de l'identité transmonde à la Kripke : *Thèse de la rigidité des noms propres* : un nom propre désigne le même objet dans tous les mondes possibles où celui-ci est représenté, et rien d'autre. Sous cette forme, la thèse est acceptée aussi bien par Kripke que par Lewis, et cela suffit pour distinguer les noms propres des descriptions définies, autrement dit pour articuler le noyau dur de la thèse de la rigidité. Les différences n'apparaissent que lorsqu'on implémente la thèse de la rigidité dans une métaphysique modale particulière : chez Kripke, la représentation *de re* est fondée sur l'identité (un objet n'est représenté dans un monde que par lui-même), ce qui conduit à NI, tandis que chez Lewis, la représentation repose sur la similarité comparative, ce qui autorise des identités contingentes. NI est donc bien, *pace*

Lewis nous doit bien évidemment une explication : comment l'identité pourrait-elle être contingente ? Comment peut-il se faire, par exemple, que Goliath soit actuellement identique à Lumpl, que les noms « Goliath » et « Lumpl » désignent quasi-rigidement le même objet – Goliath alias Lumpl – dans tous les mondes possibles, et qu'il soit néanmoins possible que Goliath eût été distincte de Lumpl ? N'est-ce pas demander à un monde possible l'impossible, à savoir : représenter Goliath-Lumpl comme étant distinct de lui-même, soit contenir une contrepartie de Goliath-Lumpl qui serait distincte d'elle-même. Encore une fois, l'idée d'une distinction d'avec soi n'a aucun sens, pour le défenseur des contreparties comme pour celui de l'identité transmonde.

La seconde théorie des contreparties dispose heureusement d'une ressource permettant de rendre compte de l'identité contingente sans tomber dans cette absurdité. Lorsque Lewis parle de sa théorie « révisée » c'est pour insister moins sur son caractère contextuel que sur le trait suivant : « Pour démonter l'argument [i.e. celui par la nécessité de l'identité], il me semble nécessaire de réviser ma théorie des contreparties en y introduisant une *multiplicité de relations de contrepartie* » (CP, p. 47. C'est nous qui soulignons). L'objectif est d'« utiliser une multiplicité inoffensive de relations de contrepartie afin d'éviter la multiplication indésirable des entités [i.e. la distinction des coïncidents] » (CP. P. 43, n 10). En invoquant une multiplicité de relations de contrepartie, l'intention de Lewis n'est pas de rappeler qu'un même énoncé modal *de re* peut être interprété selon des relations de contrepartie différentes dans des contextes différents. L'idée nouvelle est que *plusieurs* relations de contrepartie peuvent intervenir simultanément dans le *même* contexte d'interprétation d'un énoncé.

Lorsqu'il s'est agi de bloquer l'argument par la différence modale des coïncidents, nous nous étions tenus à cette règle : 1 contexte d'interprétation, 1 relation de contrepartie. Un même énoncé modal *de re* pouvait être interprété selon des relations de contrepartie différentes mais c'est toujours en changeant le contexte d'interprétation ; il n'a jamais été question d'interpréter un même énoncé selon deux relations de contrepartie simultanément. C'est pourtant ce que Lewis nous demande d'accepter pour neutraliser l'argument par la distinction possible des coïncidents. Là encore, cette révision de la théorie des contreparties n'a rien d'*ad hoc*. C'est une extension naturelle de la première théorie, que Lewis a su appliquer par la suite au paradoxe des coïncidents.

---

Kripke, la conséquence d'une vue métaphysique particulière, et non un produit dérivé de la signification des noms propres.

Imaginons ainsi que, regrettant le genre de personne que je suis devenu, je déclare amèrement :

(9) J'aurais pu être différent de ce que je suis actuellement.

Lorsque Lewis a publié la première théorie des contreparties, ses critiques, et notamment Fred Feldman (1971), lui ont fait remarquer que celle-ci était incapable de rendre compte de la vérité pourtant intuitive d'énoncés tels que (9). Dans la sémantique des contreparties, les conditions de vérité de (9) semblent en effet impossible à satisfaire, l'énoncé devenant tout bonnement contradictoire : (9) est vrai si et seulement s'il existe un monde possible dans lequel ma contrepartie, c'est-à-dire l'individu qui me ressemble le plus dans ce monde, m'est très dissemblable. Pour les détracteurs de la théorie des contreparties, ce genre d'exemples montre que Lewis fait fausse route : (9) est vrai car ce qui me représente dans un monde possible ce n'est pas un autre individu qui me ressemble le plus (ma contrepartie) – sans quoi (9) serait contradictoire – mais c'est moi-même, en personne (identité transmonde).

À cette objection, Lewis répond que le contexte d'interprétation d'un énoncé doit parfois inclure plusieurs aspects de similarité simultanément, et non pas un seul. Le contexte d'interprétation de (9) inclut ainsi une relation de similarité sous l'aspect de l'origine et de la physionomie, afin de rendre compte de la relation de contrepartie, et une relation de similarité sous l'aspect des traits de personnalité, afin d'interpréter le prédicat « être différent de ». L'énoncé (9) dit qu'il y a un monde possible dans lequel la personne qui me ressemble le plus sous l'aspect de l'origine et de la physionomie est très différente de moi sous l'aspect de la personnalité, ce qui n'a rien d'une contradiction.

Cet exemple montre que deux aspects de similarité peuvent figurer dans un même contexte d'interprétation, l'un pour interpréter le prédicat de contrepartie, l'autre pour interpréter un prédicat de dissimilitude ; mais il ne nous donne pas ce que nous cherchons : un exemple dans lequel deux relations de contreparties interviennent dans le même contexte. Selon Lewis, les contrefactuels dont l'antécédent est de la forme « si j'étais vous... » fournissent justement des cas très intuitifs de relations multiples de contrepartie :

« Pour une illustration familière du besoin de relations de contrepartie exploitant différents aspects de comparaison, considérez les énoncés du type « si j'étais vous... ». Les mondes qui rendent vrai l'antécédent sont des mondes dans lesquels vous et moi sommes représentés comme étant

identiques ; autrement dit, nous avons une contrepartie en commun. Mais nous voulons que celle-ci soit dans *votre* situation avec *mes* idées, et non l'inverse. Elle devra donc être votre contrepartie sous une relation de contrepartie attachée à la similarité de situation, et la mienne sous une relation de contrepartie différente, liée à la similarité d'idées. » (Lewis, 1973, p. 43)

Dans ce type d'exemples, deux individus *a* et *b* actuellement distincts sont représentés, dans un même contexte, comme étant possiblement identiques par une même contrepartie *c*, mais sous deux relations de contrepartie différentes : la relation d'avoir *c* pour contrepartie sous l'aspect de la similarité de situation, et celle d'avoir *c* pour contrepartie sous l'aspect de la similarité psychologique. Cela laisse supposer que les cas inverses doivent aussi se produire, à savoir des cas dans lesquels un même individu actuel *a* est représenté, dans un même contexte, comme étant possiblement deux choses par deux contreparties distinctes *c* et *d*, sous deux relations de contrepartie différentes.

C'est précisément ce qui se produit selon Lewis lorsque nous avons l'intuition de la distinction possible d'objets coïncidant actuellement de façon permanente. Il n'y a actuellement qu'un seul objet, Goliath alias Lumpl, mais nous pouvons dans un même contexte le considérer comme une statue et comme un morceau de bronze. Ceci permet de sélectionner deux relations de contrepartie simultanément, celle de contrepartie<sub>statue</sub> et celle de contrepartie<sub>bronze</sub>. Soit à présent un monde possible  $m_2$  dans lequel un morceau de bronze très semblable au nôtre, appelons-le « lumpl\* », persiste suite au remodelage qui détruit à  $t_{100}$  la statue qu'il constitue, appelons-la « Goliath\* ». Il y a bien deux objets distincts (c'est un cas de coïncidence temporaire) qui sont d'excellents candidats au statut de contreparties de Goliath-Lumpl : Goliath\*, sous la relation de contrepartie<sub>statue</sub> et, dans le même contexte, Lumpl\*, sous la relation de contrepartie<sub>bronze</sub>. L'énoncé (6) « Goliath aurait pu être distincte de Lumpl » est donc vrai car ses conditions de vérité sont satisfaites :

(6)\* Il y a un monde possible dans lequel une contrepartie<sub>statue</sub> de Goliath-Lumpl (i.e. Goliath\*) est distincte d'une contrepartie<sub>bronze</sub> de Goliath-Lumpl (i.e. Lumpl\*).

Il importe de souligner que c'est l'introduction de relations multiples de contrepartie qui permet à Lewis de concilier son monisme avec l'intuition de distinction possible. Si Lewis en était resté à la règle « 1 contexte, 1 relation de contrepartie », une relation de contrepartie aurait

chassé l'autre, et il aurait été alors impossible de rendre compte de la vérité de (6). Tout au plus, dans un contexte où *seule* la relation de contrepartie<sub>statue</sub> contrôle l'interprétation des noms « Goliath » et « Lumpl », est-il permis de dire :

(10) La statue Goliath est nécessairement identique à Lumpl, mais elle aurait pu être distincte du morceau de bronze qui la constitue<sup>30</sup>.

Dans un autre contexte où la relation de contrepartie<sub>bronze</sub> domine exclusivement, on est conduit à dire :

(11) Le morceau de bronze Lumpl est nécessairement identique à Goliath, mais il aurait pu être distinct de la statue qu'il constitue.

Aucun de ces deux énoncés ne rend cependant justice à l'intuition selon laquelle Goliath aurait pu être distincte de Lumpl. Pour cela, il faut que Goliath-Lumpl soit doublement représenté, ce que permet l'admission de relations multiples de contreparties. Ainsi Lewis règle-t-il le paradoxe de la coïncidence permanente. Cet ajout complexifie encore un peu plus la théorie des contreparties, mais c'est le prix à payer pour éviter de multiplier les choses mêmes :

« Je dis aussi que ces références différentes tendent à évoquer deux façons différentes de représenter, de sorte qu'un même monde peut donner lieu à deux représentations *de re* conflictuelles d'une même chose. Vous pouvez dédoubler, ici dans un même contexte, les façons dont un monde représente un unique objet en plastique et en forme de bassine. Ou bien vous pouvez dédoubler les entités elles-mêmes, en distinguant le morceau de plastique de la bassine. Je soutiens que le premier dédoublement est plus crédible que le second. » (PW, p. 253)<sup>31</sup>

## **VI. La théorie contextualiste des contreparties est-elle anti-essentialiste ?**

---

<sup>30</sup> De prime abord, cet énoncé sonne comme une contradiction car on semble dire que Goliath aurait été identique à Lumpl tout en étant distincte du morceau de bronze qui la constitue, à savoir justement... Lumpl ! Tel n'est pas le cas ici : le nom « Lumpl » désigne quasi-rigidement Goliath-Lumpl dans le monde possible qu'on imagine, à savoir sa contrepartie<sub>statue</sub> Goliath\*, tandis que la description définie non quasi-rigide « le morceau de bronze qui la constitue » désigne le morceau de bronze qui constitue Goliath\* dans ce monde possible, à savoir Lumpl\*.

<sup>31</sup> Dans ce passage, Lewis prend l'exemple d'une bassine qui coïncide de façon permanente avec le morceau de plastique qui la constitue.

Nous avons vu comment la théorie contextualiste des contreparties pouvait contribuer à une ontologie parcimonieuse, en évitant de multiplier les objets coïncidents. Il s'agit maintenant d'évaluer le coût que représente l'immixtion du contexte dans nos attributions d'essence. La question est de savoir si, en diagnostiquant une sensibilité contextuelle de la modalité *de re*, Lewis n'a pas tout bonnement liquidé la notion d'essence, pourtant ressuscitée par Kripke après avoir été enterrée par Quine.

Si je présente l'anti-essentialisme comme un coût là où d'autres y verraient une libération, c'est pour deux raisons. Tout d'abord, l'élimination des propriétés essentielles risque de déboucher, on l'a vu, sur l'élimination pure et simple de leurs porteurs, les objets ordinaires. Ensuite, elle contredit l'une des motivations initiales de la théorie des contreparties qui est de répondre aux objections que Quine adresse à l'encontre de la modalité *de re*. C'est ce qui explique qu'un certain nombre de commentateurs de Lewis présentent la théorie des contreparties comme une façon de prolonger l'essentialisme par d'autres moyens, en dépit des paradoxes qui grèvent l'identité transmonde<sup>32</sup>. S'il est question de la première théorie des contreparties, cette lecture essentialiste me semble juste. Mais elle me semble sujette à caution lorsqu'il est question de la seconde théorie, qui replace l'essence « en contexte ».

Les tensions entre l'essentialisme et la théorie contextualiste des contreparties se font jour quand on réalise que celle-ci amène à traiter tout énoncé modal comme un contexte *opaque*. Un contexte linguistique est dit opaque lorsqu'il ne permet pas la substitution *salva veritate* de termes rigides co-référentiels, typiquement des noms de même référent ; il est dit *transparent* dans le cas contraire. Considérons ainsi les énoncés suivants :

(12) Goliath ne pourrait pas persister suite à un remodelage. (vrai)

(13) Lumpl ne pourrait pas persister suite à un remodelage. (faux)

L'énoncé (13) diffère de (12) seulement par le fait qu'on a substitué une occurrence du nom « Lumpl » à celle du nom « Goliath ». Selon Lewis, les deux noms sont des termes authentiquement référentiels (et non des descriptions définies déguisées) qui désignent rigidement (ou plutôt quasi-rigidement) leur actuel référent. En outre, ces termes sont censés avoir le même référent, Goliath alias Lumpl, c'est là l'effet du monisme de Lewis. Pourtant, (12) est vrai alors que (13) est faux.

---

<sup>32</sup> Pour une lecture essentialiste de la théorie des contreparties, voir par exemple Nef (2004, p. 664-674).

Cette opacité que Lewis diagnostique dans tous les énoncés modaux *de re*, pose une sérieuse difficulté à l'ami des essences. Elle l'expose en effet à la célèbre objection de Quine (1947, p. 43-48 ; 1966, p. 158-176) selon laquelle *l'opacité des énoncés modaux rend la thèse de l'essentialisme incohérente*.

Partons de l'exemple préféré de Quine :

(14)  $\Box(9 > 5)$  (vrai)

La nécessité est attribuée ici *de dicto* à l'énoncé mais l'ami des essences voudrait lui en faire dire plus : selon lui, cette nécessité *de dicto* découle d'une nécessité *de re*, à savoir le fait que 9 possède nécessairement la propriété d'être strictement supérieur à 5 ; c'est là, dit-il, une propriété essentielle de 9. Quine fait remarquer que si cette nécessité provenait de la chose même, c'est-à-dire de la nature du nombre 9, alors elle ne devrait pas dépendre de la façon dont on y fait référence. La valeur de vérité de l'énoncé modal ne devrait donc pas varier si on substitue le terme « 9 » par un terme de même référence, par exemple le terme « le nombre de planètes ». Or on constate que (15) est faux :

(15)  $\Box(\text{le nombre de planètes} > 5)$  (faux)

Il est en effet parfaitement contingent qu'il y ait plus de 5 planètes ; on peut facilement imaginer un cours contrefactuel de l'histoire de notre système solaire dans lequel il y aurait eu moins de planètes qu'il n'y en a actuellement. Quine en conclut que les contextes modaux sont opaques. Cela signifie que la nécessité, ou la contingence, n'est pas sensible à l'identité ou à la nature des objets dont on parle, mais à la façon dont on les désigne. La thèse de l'essentialisme est donc incohérente : elle prétend dire quelles sont les propriétés essentielles d'un objet de façon *absolue*, c'est-à-dire indépendamment de la façon dont nous y pensons ou y faisons référence, alors que l'attribution de la modalité est toujours *relative* au langage utilisé.

Il est généralement admis que l'argument de Quine a été révoqué par les découvertes de Kripke sur la rigidité des noms propres. Il contient néanmoins un grain de vérité crucial pour la question qui nous occupe, à savoir le sort réservé à l'essentialisme dans la théorie de Lewis. Pour le faire apparaître, décomposons l'objection de Quine en deux prémisses :

Q1 : Les contextes modaux sont opaques.

Q2 : Si les contextes modaux sont opaques, l'essentialisme est incohérent.

Le point faible de l'objection de Quine ne réside pas dans la prémisse Q2, qui est très largement acceptée, mais dans la prémisse Q1. La position orthodoxe depuis Kripke est de considérer que les contextes modaux sont transparents. Ce qui a amené Quine à croire le contraire, c'est l'absence de distinction entre les termes rigides et les termes non rigides, laquelle le conduit à assimiler le sens des noms propres à celui des descriptions définies.

Ainsi, son objection mêle-t-elle une description définie non rigide (« le nombre de planètes ») et un chiffre arabe (« 9 »), soit un désignateur rigide de nombre. Or nous avons vu que lorsqu'elles figurent dans un énoncé modal *de dicto*, c'est-à-dire dans la portée d'un opérateur modal, les descriptions définies ne se comportent pas comme les termes authentiquement référentiels : une description définie ordinaire comme « le nombre de planètes » cesse de désigner son actuel *denotatum* pour désigner les objets qui satisfont la condition descriptive dans tel ou tel monde possible qu'on imagine. C'est ce qui explique pourquoi deux descriptions définies actuellement co-dénotantes ne peuvent pas être substituées l'une à l'autre *salva veritate* en contexte modal, et c'est aussi la raison pour laquelle la modalité qu'on attribue *de dicto* à l'énoncé ne reflète pas les propriétés essentielles (ou au contraire contingentes) de l'objet actuellement dénoté. En revanche, la rigidité conventionnellement encodée dans la signification d'un nom propre (par exemple) garantit que celui-ci continuera à désigner son actuel référent même s'il se trouve dans la portée d'un opérateur modal. La fonction d'un nom propre est purement référentielle dans un tel contexte, d'où la possibilité d'y substituer *salva veritate* des noms propres ayant même référent. Dans la mesure où la modalité ne varie pas selon le terme rigide qu'on utilise, mais qu'elle dépend uniquement de la nature de son référent, on doit conclure que la modalité attachée à ce genre d'énoncés reflète bien, *pace* Quine, les propriétés essentielles (ou contingentes) du référent. La morale communément admise depuis Kripke est que les termes rigides *de jure*, et notamment les noms propres, fournissent le médium transparent et stable requis pour parler de l'essence.

Les choses en seraient restées là si Lewis n'avait pas développé sa théorie contextualiste des contreparties. En conjecturant une dépendance contextuelle de la modalité *de re*, Lewis est amené à diagnostiquer une opacité modale d'un genre nouveau, que ne reconnaissait pas sa première

théorie des contreparties<sup>33</sup>, et qui s'avère bien plus résistante que l'opacité quinienne à l'égard de l'argument kripkéen de la rigidité. En effet, contrairement à Quine, Lewis est parfaitement au fait de la distinction entre les noms propres rigides et les descriptions définies non rigides. Pourtant, la (quasi) rigidité des noms propres ne les immunise pas contre l'opacité. Kripke se serait donc trompé : la rigidité ne garantit pas la transparence modale. Comment cela est-il possible ? Comme le reconnaît lui-même Lewis : « Cette révision [i.e. l'adoption d'une théorie contextualiste des contreparties] aboutit à un résultat pour le moins curieux : les prédications modales peuvent être *de re* et néanmoins ne pas être référentiellement transparentes » (CP, p. 47).

Si cette conséquence de la théorie de Lewis nous semble si bizarre, c'est parce que nous ne sommes que trop habitués à une fausse alternative de laquelle Quine tout autant que Kripke restent prisonniers : ou bien les contextes modaux sont opaques, auquel cas les noms n'y ont plus leur référence habituelle, ou bien les noms réfèrent à leur objet habituel, auquel cas les contextes modaux sont transparents<sup>34</sup>. Lewis la rejette en considérant qu'un nom peut avoir une occurrence tout à la fois référentielle *et* opaque. Un nom a en effet une double contribution lors d'une prédication modale : il fait référence à son objet habituel et contribue *aussi* par un certain aspect de similarité, celui requis pour interpréter la prédication modale, la première fonction n'étant pas exclusive de la seconde.

Notons bien que, contrairement à ce que supposait Quine et bien d'autres, l'opacité modale ne vient pas du fait que les noms seraient sensibles à la portée d'un opérateur modal. Si c'était le cas, un nom aurait une occurrence opaque lorsqu'il figure dans la portée d'un tel opérateur (énoncés *de dicto*), mais transparente lorsqu'il en est en dehors (énoncés *de re*) ; or les noms, selon Lewis, ont des occurrences opaques quelle que soit leur position vis-à-vis de l'opérateur modal. L'opacité prend bien plutôt sa source dans l'indétermination des prédicats modaux, le fait que leur signification linguistique ne fournit pas l'aspect auquel doit être relativisée la relation de contrepartie. Cet aspect ne peut être apporté que par le contexte de la conversation. Or un nom – mais pas exclusivement, n'importe quel autre élément du contexte peut y contribuer et même

---

<sup>33</sup> Lewis est tout à fait explicite là-dessus : « Dans ma théorie des contreparties originale, toute prédication modale *de re* est référentiellement transparente. Une chose a les mêmes contreparties quelle que soit la façon dont on y fait référence. [...]. Seule la dénotation du terme compte. Nous pouvons substituer un autre terme de même dénotation mais de sens différent sans changer la valeur de vérité de la prédication modale » (CP, p. 54).

<sup>34</sup> Par référence habituelle, j'entends la référence d'un nom dans un énoncé simple, c'est-à-dire non enchâssé dans un opérateur modal (ou tout autre opérateur intensionnel).

supplanter le nom dans cette fonction<sup>35</sup> – fournit un tel aspect en le connotant. C'est ce qui fait que les prédicats modaux peuvent être rattachés à ce que Noonan appelle la classe des prédicats *abélardiens*, c'est-à-dire les prédicats dont la valeur sémantique (i.e. la propriété qu'ils expriment) change en fonction du type de nom auquel ils sont liés<sup>36</sup> : attaché à une occurrence du nom « Goliath », un prédicat modal de type « pourrait être F », exprime la propriété modale d'avoir au moins une contrepartie<sub>statue</sub> qui est F, mais lié au nom « Lumpl », dont l'occurrence est pourtant référentielle et de même référent que la précédente, le même prédicat exprime la propriété modale d'avoir au moins une contrepartie<sub>bronze</sub> qui est F. Les propriétés attribuées n'étant pas les mêmes, on ne s'étonnera pas que la substitution des noms puisse changer la valeur de vérité de l'énoncé. C'est ce qui explique comment opacité et référence peuvent cohabiter.

Ces différences entre opacité modale à la Quine et opacité modale à la Lewis étant rappelées, qu'advient-il de l'essentialisme ? La question se pose car en remettant sur la table la prémisse Q1 de Quine, Lewis réactive du même coup l'argument anti-essentialiste de ce dernier. Lewis en est parfaitement conscient puisqu'il se demande si sa théorie contextualiste des contreparties ne fait pas de lui « un sceptique quinen déguisé en essentialiste » (Lewis, 1983, p. 42). Quoi qu'il en soit de la position ambivalente de Lewis, pour celui qui embrasse à la fois l'essentialisme et les contreparties, la stratégie doit être exactement l'inverse de celle adoptée par Kripke : accepter l'opacité des contextes modaux (Q1) mais nier que celle-ci implique l'incohérence de l'essentialisme (Q2). Voyons maintenant si cette stratégie peut aboutir.

À première vue, l'opacité lewisienne ne semble pas moins hostile à l'essentialisme que l'opacité quinenne, et pour les mêmes raisons qu'elle. Si sa source est différente, elle aboutit néanmoins à la même conséquence délétère : la relativisation des attributions d'essence. Le phénomène est même aggravé. Chez Quine, l'attribution d'une propriété nécessaire à un

---

<sup>35</sup> Le fait, par exemple, d'utiliser le nom « Goliath » dans un énoncé modal n'oblige nullement à l'interpréter d'après l'aspect « statue ». Selon Lewis, il est vrai de dire « Goliath, en tant que morceau de bronze, aurait pu être informe », car le rôle contextuel de la relation de contrepartie<sub>statue</sub> habituellement associée au nom est préempté par la relation de contrepartie<sub>bronze</sub> introduite par la locution « en tant que morceau de bronze ». Sur ce point voir PW, p. 256, n 40.

<sup>36</sup> Voir H. W. Noonan, *Ibid.* Un cas paradigmatique de prédicat abélardien est fourni par le célèbre exemple de Quine : « Giorgione était ainsi appelé du fait de sa taille ». L'énoncé est opaque car le prédicat « être ainsi appelé du fait de sa taille » exprime tantôt la propriété d'être appelé « Giorgione » du fait de sa taille (ce qui rend vrai l'énoncé), tantôt celle d'être appelé « Barbarelli » du fait de sa taille (ce qui rend faux l'énoncé) selon qu'on l'attache à « Gorgione » ou à « Barbarelli » – les deux noms étant pourtant co-référentiels. Comme le montre bien cet exemple, l'opacité n'empêche nullement le nom « Giorgione » de désigner son référent habituel.

objet est relative au *terme* que nous utilisons pour le désigner. La relativité étant de nature purement linguistique, elle permet d'envisager un moyen purement linguistique de la contrer, par exemple le recours à des termes rigides. Chez Lewis, l'attribution d'une propriété nécessaire est relative à l'aspect sous lequel on *conçoit* son porteur – les propriétés sémantiques du terme utilisé sont hors de cause. Rien n'étant plus labile qu'une façon de concevoir un objet, l'opacité modale est un phénomène envahissant et impossible à endiguer. Surtout, la relativité lewisienne engendre une *instabilité* de la valeur de vérité de tous les énoncés modaux singuliers, qu'on ne retrouve pas chez Quine. Elle prédit en effet que pour n'importe quel énoncé essentialiste vrai dans un certain contexte *c*, il est facile de trouver un contexte *c'* dans lequel le *même* énoncé est faux. Ce qui est nécessaire à Goliath, considérée comme une statue, lui sera compté comme un accident, considéré comme un morceau de bronze. Or l'intelligibilité de l'essentialisme requiert au minimum de pouvoir articuler des faits absolus d'essence au moyen d'énoncés dont la valeur de vérité est stable, quel que soit le contexte. Cette demande semble impossible à satisfaire dans la théorie contextualiste des contreparties. C'est ce qui amène Lewis à revenir sur l'engagement essentialiste qui était le sien, dans un addendum publié 15 ans après l'article séminal sur les contreparties :

« Je n'ai nullement l'intention d'offrir une défense inconditionnelle de "l'essentialisme aristotélicien". L'essence des choses est fixée dans la mesure où l'est également la relation de contrepartie. Or les relations de contrepartie ne sont jamais fixées une fois pour toutes. » (Lewis, *ibid.*)

L'essentialiste pourrait toutefois rétorquer que l'instabilité de la valeur de vérité des énoncés essentialistes relève d'un phénomène linguistique superficiel et inoffensif. Elle montre que la proposition exprimée par un énoncé modal *de re* varie en fonction du contexte, mais cela n'implique d'aucune façon que la valeur de vérité de cette *proposition* elle-même varierait en fonction du contexte, ce qui laisse une place à des faits modaux absolus. Même si la valeur de vérité d'un énoncé modal tel que « Ralph a nécessairement des états mentaux conscients » varie d'un contexte de similarité à l'autre, il existe néanmoins un langage qui permet d'encoder la proposition qu'il exprime dans un format insensible au contexte : le langage de la théorie des contreparties, une fois complété par le contexte (n'oublions pas que le prédicat « être une contrepartie de » est lui-même sensible au contexte selon Lewis). Ainsi, l'énoncé suivant est-il vrai invariablement, dans *tous* les contextes :

(16) Ralph est tel que toutes ses contreparties<sub>personne</sub> ont des états mentaux conscients.

N'avons-nous pas ici le médium stable requis pour enfin parler d'essence, hors de tout contexte ? Nous avons certes perdu en cours de route l'adverbe « nécessairement », mais l'idée de propriété essentielle est conservée grâce à la quantification universelle sur les contreparties.

Cette réponse règle sans doute le problème de l'instabilité du discours sur l'essence, mais elle ne résout pas le problème de la *relativisation* des propriétés modales à des aspects de similarité. Même si nous articulons les propriétés modales dans un format désensibilisé au contexte en quantifiant sur des contreparties, il n'en demeure pas moins que ces propriétés sont relativisées pour un même objet à des aspects de similarité différents, ce qui lui confère des propriétés modales conflictuelles entre lesquelles la théorie de Lewis ne nous permet pas de choisir. Or l'essentialisme nous demande de choisir car l'essence est exclusive : il n'y a qu'une seule façon dont un objet possède ses propriétés modales. Rappelons-nous que dans la doctrine essentialiste, les propriétés essentielles d'une chose prescrivent ses conditions de persistance, le type de changement qu'elle peut ou non tolérer. Ces propriétés jouent un rôle crucial dans l'explication des faits de persistance, le fait qu'un objet persiste ou au contraire cesse d'exister suite à un certain changement. Or persister ou cesser d'exister sont des faits absolus qui appellent à être expliqués par des propriétés modales absolues. En les relativisant, Lewis vide la notion d'essence de sa charge explicative, ce qui revient à traiter tous les faits de persistance comme des faits bruts, inexplicables.

Considérons ainsi la mort de Ralph. Nous savons que Ralph ne survit pas à l'état végétatif. La cessation de son existence est un fait absolu, comme le sont en général tous les faits concernant l'existence. On veut dire par là que la fin de son existence n'est pas quelque chose qu'on pourrait relativiser aux différents aspects sous lesquels Ralph peut être considéré : nous ne pouvons pas dire « considéré comme une personne, Ralph n'existe plus, mais considéré comme quelque chose de ressemblant à un organisme, Ralph continue à exister ». Ralph n'existe plus *simpliciter*, c'est un fait non relatif même pour Lewis<sup>37</sup>. Ce fait d'existence absolu exige d'être expliqué

---

<sup>37</sup> Il existe néanmoins deux courants, très minoritaires, qui relativisent l'existence et l'identité temporelle d'une chose à plusieurs aspects conflictuels. Le premier, représenté notamment par Katherine Hawley (2001), est l'exdurantisme, encore appelé *stage theory*. Selon cette vue, un terme singulier d'objet ordinaire (« Goliath », « David Lewis », etc.) ne désigne pas une somme de parties temporelles, mais une partie temporelle donnée, c'est-à-dire un objet par définition instantané. Les objets ordinaires sont néanmoins représentés

par un fait d'essence tout aussi absolu. L'explication doit mentionner une impossibilité *de re* concernant Ralph, c'est-à-dire une propriété modale rapportant un changement que Ralph ne pouvait pas tolérer. Or il y en a une : Ralph ne pouvait pas survivre à un état végétatif<sup>38</sup>, ce qui devient dans le langage de la théorie des contreparties :

(17) Ralph est tel qu'aucune de ses contreparties<sub>personne</sub> ne survit à un état végétatif.

Malheureusement, cette explication ne tient plus si on adopte la théorie de Lewis car il existe bien des aspects sous lesquels Ralph possède la propriété modale contradictoire, celle de pouvoir survivre à un tel état. Parmi eux, celui-ci : même si Ralph est une personne et non un organisme, Ralph a beaucoup de points en commun avec l'organisme qui le constitue : Ralph a des mains, des jambes, un cœur, il respire, digère, etc. Sous l'aspect « organisme », Ralph a donc des contreparties<sub>organisme</sub>, et parmi elles, des organismes qui survivent à un état végétatif. Retenons :

(18) Ralph est tel qu'il a au moins une contrepartie<sub>organisme</sub> survivant à un état végétatif.

Qu'est-ce qui fait alors que Ralph n'est plus ? Est-ce l'impossibilité *de re* conférée à Ralph par la relation de contrepartie<sub>personne</sub> décrite dans (17) ? Non, puisqu'une possibilité *de re* pour la survie lui est conférée par la relation de contrepartie<sub>organisme</sub> décrite dans (18), ce qui annule le pouvoir explicatif de (17). Du coup, la mort de Ralph doit être admise comme un fait brut, qui ne peut recevoir aucune explication<sup>39</sup>.

Pour que (17) puisse expliquer que Ralph n'existe plus, il faudrait un argument montrant que la similarité comparative sous l'aspect « personne » l'emporte sur la similarité sous l'aspect « organisme » lorsqu'il s'agit

---

dans leur passé ou leur futur par des contreparties qui varient selon la relation de contrepartie considérée. Il s'agit donc d'une extension de la théorie multiple des contreparties au cadre temporel. Le second courant est celui des relativistes de l'identité dont le champion est Peter Geach (1980). Lewis rejette catégoriquement la théorie de l'identité relative dans PW, p. 252-253.

<sup>38</sup> Bien entendu, l'explication ne s'arrête pas là : il faudrait ensuite expliquer d'où vient cette impossibilité *de re* en invoquant des nécessités *de re*, par exemple le fait que Ralph possède nécessairement des états mentaux conscients. Mais cette impossibilité *de re* doit figurer à un moment ou un autre dans l'explication.

<sup>39</sup> C'est l'une des objections que Jim Stone (2005) adresse à l'encontre de la théorie des contreparties. Harold Noonan lui a répondu en faisant valoir que les propriétés modales des choses n'étaient nullement requises pour expliquer les faits de persistance, réplique à mon avis intenable mais que je n'ai pas le temps de discuter ici. Voir Noonan (2008).

d'interpréter le prédicat de contrepartie. C'est du moins ce que dirait un essentialiste : pour chaque objet, il y a une et une seule relation de ressemblance privilégiée qui peut prétendre sélectionner ses contreparties et lui conférer les propriétés modales correspondantes. Il n'y aurait plus alors plusieurs essences relativisées à plusieurs aspects pour un même objet, mais une seule essence absolue, conformément à ce que requiert l'essentialisme. Cette option rentre malheureusement en conflit avec le projet même d'une théorie des relations *multiples* de contrepartie, et nous priverait de la solution qu'elle apporte au paradoxe des coïncidents. Une seconde option consisterait à admettre que toutes les ressemblances se valent pour interpréter le prédicat de contrepartie, mais à accorder des poids différents aux relations de contrepartie. L'essentialiste pourrait ainsi arguer que pour chaque chose, il y a une relation de contrepartie privilégiée qui capture vraiment ses pouvoirs et ses contraintes (par exemple celle de contrepartie<sub>personne</sub> pour Ralph), les autres relations de contrepartie ne lui conférant que des pseudo possibilités ou nécessités.

Cette position de monopole est malheureusement contraire à l'esprit des contreparties ; c'est là que la théorie de Lewis prend des accents anti-essentialistes. La théorie des contreparties prône en effet la plus grande égalité entre les aspects de ressemblance. *Tous les aspects de ressemblance se valent lorsqu'il s'agit d'élire des contreparties, et toutes les relations de contrepartie se valent pour conférer des possibilités ou des nécessités aux choses.* Les plus proches semblables de Ralph sous l'aspect « organisme » n'en sont pas des représentants moins bons que ses plus proches semblables sous l'aspect « personne » :

« Nous disposons d'une grande variété de relations de similarité comparative. Elles diffèrent les unes des autres parce qu'elles accordent des poids ou des priorités différentes à des aspects de similarité qualitative (intrinsèque ou extrinsèque) différents. [...]. *Chacune de ces relations est un bon candidat pour être exprimée par le mot "contrepartie".* » (PW, p. 254. Je souligne)

« Le résultat est qu'il est difficile de dire quelque chose de faux à propos des essences. Tout énoncé à peu près raisonnable tendra en effet à créer un contexte qui résout (partiellement) le vague de la relation de contrepartie, de sorte à rendre vrai l'énoncé dans ce contexte. Tout ou presque fera donc l'affaire. L'essentialiste de conviction pourrait bien voir en moi un faux-ami. » (*Ibid.*)

Comme Lewis le fait remarquer, le problème que rencontre l'essentialiste n'est pas qu'il est difficile, voire impossible, d'attribuer des propriétés essentielles, comme le soutenait Quine. Le problème est bien plutôt inverse : les propriétés nécessaires sont bon marché, rien n'est plus facile que de les attribuer véridiquement à un objet. L'essence s'est pour ainsi dire dévaluée : pour n'importe quel objet *a* et n'importe quelles propriétés *P* et *F* que *a* possède actuellement, on peut trouver aisément un contexte *c* dans lequel *a* possède *P* de façon nécessaire et *F* de façon contingente, et, tout aussi facilement, un contexte *c'* dans lequel *a* possède *P* de façon contingente et *F* de façon nécessaire (bien qu'il n'existe aucun contexte dans lequel *a* soit *P* de façon nécessaire et aussi de façon contingente). Qui a raison ? Celui qui parle dans le contexte *c* ou celui qui parle dans le contexte *c'* ? L'essentialiste voudrait être fixé une fois pour toute sur ce qui aurait pu arriver ou pas à *a*. Lewis répond que chaque locuteur a raison dans son contexte car tous les contextes sont bons ; il n'y en a pas un d'où l'on serait mieux placé pour attribuer véridiquement une essence. En somme, l'essentialisme réclame un point de vue surplombant tous les contextes d'où l'on pourrait favoriser telle attribution d'essence au détriment des autres. Or ce point de vue de nulle part n'existe pas.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette permissivité de la théorie des contreparties ne vient pas en soi de la dépendance contextuelle de la modalité *de re*, mais de l'abondance des relations de contrepartie, qui prend elle-même sa source dans l'abondance des relations de ressemblance. En effet, *tout ressemble à tout sous un certain aspect*, c'est là le terreau de l'anti-essentialisme latent de Lewis. Reprenons un exemple fameux de *De la pluralité des mondes* :

(19) J'aurais pu être un œuf poché.

Aucun essentialiste sérieux n'affirmerait cet énoncé et pourtant Lewis soutient qu'il existe un contexte dans lequel il est vrai<sup>40</sup>. Ce n'est pas quelque chose que peut garantir à elle seule la dépendance contextuelle du prédicat de contrepartie. Il pourrait très bien se faire en effet qu'il n'y ait aucun contexte dans lequel (19) est vrai, tout simplement parce qu'il n'y a pas suffisamment de ressemblances dans la réalité pour interpréter (19) de sorte à le rendre vrai ; on aurait alors un exemple d'énoncé faux dans tous les contextes, à la grande joie de l'essentialiste.

---

<sup>40</sup> Lewis hésite parfois à reconnaître ce genre de possibilités extravagantes, mais il y a au moins un passage où il admet « que dans certains contextes très spéciaux, la propriété d'être un œuf poché pourrait après tout compter comme une possibilité qui est accessible pour vous » (PW, p. 243).

C'est sans compter sur la prodigalité de la relation de contrepartie. Il y a bien des aspects sous lesquels je ressemble à un œuf poché, par exemple sous la propriété que j'ai en partage avec lui d'*être un objet macroscopique de moins de 70 kg* ou celle d'*être un objet composé d'au moins 10 % de lécithine*. Certes, ces aspects de ressemblance ne font pas pour autant de moi un œuf poché possible car dans les mondes où des œufs pochés existent, il y a très certainement des choses qui me ressemblent plus sous ces aspects qu'ils ne le font. Mais avec un peu d'imagination, on peut trouver le contexte recherché par Lewis. Considérons ainsi la propriété disjonctive d'*être une personne ou un œuf poché*<sup>41</sup>. Il y a à coup sûr un monde possible où il n'existe aucune personne mais où un œuf poché existe. Dans ce monde, rien ne me ressemble plus sous cet aspect disjonctif que l'œuf poché, ce qui fait de lui ma contrepartie, et me confère les possibilités *de re* correspondantes (je laisse au lecteur le soin d'imaginer les opportunités offertes par une carrière d'œuf).

Précisons enfin qu'il ne sert à rien d'écarter ces possibilités *de re* exubérantes sous prétexte que l'œuf poché serait certes ce qui me ressemble *le plus* dans ce monde, mais qu'il ne me ressemblerait pas *suffisamment* pour me représenter car il y aurait un seuil de similarité à atteindre pour prétendre au titre de contrepartie. Lewis (*Ibid.*) admet bien en effet de tels seuils mais eux aussi, dit-il, sont soumis à la pression du contexte, et tous les seuils sont bons. Le seuil utilisé ici est très peu contraignant, mais c'est ce à quoi on doit s'attendre dans le contexte d'une conversation métaphysique. Dans un tel contexte, nous ne nous contentons plus, comme on le fait dans le raisonnement contrefactuel ordinaire, d'envisager les mondes possibles les plus proches du monde actuel (ce qui se serait passé si j'avais raté mon train), ni ce qui nous ressemble le plus au seuil le plus élevé (la personne qui a raté son train dans un tel monde) ; nous envisageons tous les mondes possibles sans restriction, du plus proche au plus éloigné, ce en quoi il est question de possibilité métaphysique et non simplement de possibilité technologique, biologique ou même physique, et nous n'écartons aucune relation de contrepartie : tout aspect de similarité, tout seuil de similarité fera l'affaire. C'est pourquoi j'aurais pu être un œuf poché. La leçon qu'on doit en tirer est qu'il y a assez de ressemblances dans l'espace logique des possibilités pour rendre vrai autant d'énoncés de possibilité *de re* qu'il nous plaira de considérer. Dans toute cette profusion, l'essence contraignante de la tradition n'a bien évidemment plus sa place.

---

<sup>41</sup> Sur l'utilisation des aspects disjonctifs de relations de contrepartie, voir notamment CP, p. 53 où Lewis mentionne le prédicat « être un cochon jaune ou un nombre premier ».

## **VII. Essence et contreparties naturelles**

Nous avons vu qu'en faisant reposer la modalité *de re* sur des relations de ressemblance, la théorie contextualiste des contreparties débouche naturellement sur une forme d'anti-essentialisme. On ne s'étonnera donc pas que la théorie prétende venir à bout du paradoxe de la coïncidence permanente dans la mesure où celui-ci partait d'intuitions modales *de re* (identité contingente et différence de propriétés modales). Dans cette dernière section, je voudrais néanmoins montrer que cette hostilité à l'essentialisme n'a rien d'une fatalité. La théorie des contreparties, même dans sa version contextualiste, *n'implique pas* l'anti-essentialisme. Je me propose ici d'esquisser une variante de la théorie qui laisse une place aux essences réelles, en suivant une piste ouverte par Lewis lui-même.

Nous savons que l'anti-essentialisme qui prévaut sans doute au moment où Lewis publie *De la pluralité des mondes* est alimenté non par la dépendance contextuelle de la modalité *de re*, mais par l'abondance des relations de contrepartie et ultimement, par celle des relations de ressemblance. Le diagnostic du mal suggère son remède : limiter les relations de contrepartie en contraignant la relation de ressemblance. Il s'agit de trouver un juste milieu entre une notion trop contraignante de contrepartie, qui nous priverait de la multiplicité de ses relations requises pour régler le paradoxe de la coïncidence, et une notion trop libérale, incompatible avec l'essentialisme.

Cette position d'équilibre semble avoir tenté Lewis. Dans l'article fondateur de sa théorie contextualiste des contreparties, Lewis n'exclut pas que l'on puisse contraindre les relations de contrepartie – toute relation de ressemblance ne ferait pas alors l'affaire – bien qu'il ne se prononce pas sur la nature de ces contraintes :

« Si nous devons avoir une multiplicité de relations de contrepartie, nous pourrions aussi nous demander combien nous devons en admettre. Une pour chaque terme sortal ? Une pour chaque terme d'espèce naturelle ? Une pour n'importe quel groupe nominal qui peut grammaticalement être inséré dans la locution « considéré comme un\_\_\_\_\_ », y compris un terme du genre « cochon jaune ou nombre premier » ? Une pour n'importe quel type d'entité, même les types qui ne peuvent pas être spécifiés dans notre langage ? Je n'en sais rien. Je ne sais pas non plus si l'une de ces relations de contrepartie, peut-être celle correspondant à la clause « considéré comme une entité », peut être identifiée à la relation unique

de contrepartie qu'utilisait ma théorie originale des contreparties. » (CP, p. 53)

Lewis envisage plusieurs options. On pourrait d'abord choisir de relativiser les relations de contrepartie uniquement à des termes *sortaux*, tels que « statue », « personne », « organisme » ou « casserole », par opposition à des termes adjectivaux tels que « rouge », « sphérique » ou « avoir une masse de 70 kg »<sup>42</sup> – le fait qu'un morceau de granit soit de la même masse que moi ne suffit donc pas à en faire mon représentant dans un monde possible purement minéral. Selon cette option, *b* est une contrepartie de *a* seulement si *a* et *b* tombent sous le même terme sortal. Partant, *il n'y a aucun contexte* dans lequel il est vrai de dire : j'aurais pu être un œuf poché (aucun œuf poché possible n'est de ma sorte, à savoir une personne), 5 aurait pu être un cochon jaune, ou un cochon jaune le successeur immédiat de 6 dans la suite N. De même, il est vrai dans tous les contextes que : je suis nécessairement une personne, j'ai nécessairement des états mentaux conscients, je ne pourrais pas exister dans un état végétatif, etc. Toutes ces propriétés *absolument* nécessaires peuvent prétendre à ce titre constituer mon essence.

Le point important est que cette première option rétablit l'essentialisme sans remettre en cause la solution lewisienne au paradoxe de la coïncidence. Goliath reste identique à Lumpl même sous cette nouvelle contrainte. En effet, Goliath-Lumpl tombe conjointement sous les deux termes sortaux « statue » et « morceau de bronze », ce qui permet de continuer à faire jouer les relations multiples de contrepartie. Considéré sous la sorte d'une statue, Goliath-Lumpl possède des contreparties<sub>statue</sub>, ce qui explique qu'il est vrai de dire dans certains contextes : « Goliath n'aurait pas pu persister suite à un remodelage » ; mais considéré sous la sorte d'un morceau de bronze, il possède aussi des contreparties<sub>bronze</sub>, ce qui explique pourquoi il est vrai de dire dans d'autres contextes : « Lumpl aurait pu persister sous un remodelage ». La théorie des contreparties ainsi contrainte montre que le monisme à l'égard de la constitution matérielle est compatible avec l'essentialisme<sup>43</sup>.

Lewis envisage une seconde option qui me semble être un candidat beaucoup plus sérieux, du moins du point de vue de l'ontologie lewisienne.

---

<sup>42</sup> À la différence des termes adjectivaux, les termes sortaux délivrent les conditions d'identité synchronique et diachronique des objets auxquels ils s'appliquent, et sont généralement des termes comptables, c'est-à-dire des termes permettant de dénombrer les objets auxquels ils s'appliquent. Sur les termes adjectivaux, sortaux et comptables, voir en français : F. Drapeau Contim (2010, p. 82-90) et Nicolas (2002).

<sup>43</sup> Pour une théorie des contreparties essentialiste intégrant une contrainte sortale et appliquée au paradoxe de la coïncidence, voir notamment Mackie (2007).

Selon cette option, *b* est une contrepartie de *a* seulement si *a* et *b* sont de la même *espèce naturelle*. Cette contrainte est nettement plus forte que la contrainte sortale envisagée plus haut car si tout terme d'espèce naturelle est un terme sortal, la converse n'est pas vraie. Ainsi, le terme « vautour » passe-t-il le test grammatical des termes sortaux<sup>44</sup> mais cela n'en fait pas pour autant un terme de sorte naturelle. Encore faudrait-il pour cela que le terme désigne un groupe *naturel* d'organismes. Or la biologie révèle qu'il désigne un groupe polyphylétique dont les membres appartiennent à des lignées évolutives très différentes, raison pour laquelle le terme n'est plus valide du point de vue de la taxonomie scientifique<sup>45</sup>.

Cet exemple illustre deux thèses attachées au réalisme des espèces naturelles<sup>46</sup>. Premièrement, il existe des classes naturelles d'objets, c'est-à-dire des classes d'objets entretenant entre eux, plus qu'avec n'importe quel objet extérieur à leur classe, des relations de ressemblance objectives, indépendantes de notre langage ou de notre schème conceptuel. Ces ressemblances sont dans la nature, pas dans l'œil de l'observateur. Deuxièmement, c'est à la science qu'il revient de découvrir ces ressemblances objectives, et de faire le tri entre les termes qui découpent la nature dans ses jointures et ceux qui ne le font pas. Dans certains cas, le sens commun suffira pour exclure les candidats les plus exubérants, par exemple la classe des choses qui satisfont la condition d'*être une personne ou un œuf poché*, ou, pour reprendre l'exemple de Lewis, la condition d'*être un cochon jaune ou un nombre premier*, ce qui permet du coup de disqualifier les relations de contrepartie et les possibilités *de re* correspondantes. Mais dans la plupart des cas, comme pour les termes « vautour », « reptile » ou « planète », la réponse ne peut venir que de l'enquête scientifique.

L'ontologie de Lewis ménage-t-elle une place à l'idée d'une ressemblance naturelle qui limiterait la prolifération des relations de contrepartie, comme l'exige l'essentialisme ? À première vue, son ontologie

---

<sup>44</sup> Des énoncés tels que « ce vautour est le même que celui que j'ai vu l'autre jour » ou « il y a 30 vautours dans cette colonie » sont non seulement grammaticaux mais sensés (et sans doute vrais).

<sup>45</sup> Voir Lecointre & Le Guyader (2001, p. 26).

<sup>46</sup> Je ne dis pas bien entendu que le cas du terme de taxon « vautour » et les exemples du même type *prouvent* que le réalisme des espèces naturelles est correct. On peut toujours en donner une interprétation anti-réaliste, par exemple en faisant valoir que la taxonomie cladistique abandonne ces termes car ils ne servent plus ses *intérêts* (classer les groupes selon leur histoire évolutive). Un anti-réaliste pourrait ainsi soutenir que le terme « vautour » est valide dans une classification guidée par des considérations éthologiques et écologiques (les vautours sont tous des rapaces planeurs, charognards et grégaires), et non plus évolutionnaires. La validité d'un terme de taxon ne viendrait pas alors de ce qu'il calquerait une division naturelle entre les choses, mais serait relative à nos intérêts de classification.

très libérale des propriétés s’y oppose. Lewis adopte en effet une conception purement extensionnelle des propriétés : une propriété n’est rien de plus qu’une classe d’individus possibles (PW, p. 50). Cette vue est non sélective : elle doit admettre l’existence de propriétés bigarrées telles que *être une personne ou un œuf poché* puisqu’il existe un ensemble qui est l’union de la classe des personnes et de celle des œufs pochés. Cette vue est également prodigue en propriétés : comme il y a une infinité d’individus possibles, il y aura une infinité au moins égale de propriétés<sup>47</sup> ; les propriétés sont *abondantes* (Lewis, 1970, p. 13 dans l’édition de 1999). La similarité étant définie par le partage d’une même propriété, deux individus quelconques seront donc similaires sous une infinité d’aspects (car il y a une infinité de classes dont ils sont tous les deux membres) et dissimilaires sous une infinité d’aspects (car il y a une infinité de classes dont l’un, mais pas l’autre, est membre) (Lewis, *Ibid.*). Autant d’aspects de ressemblance, autant de relations de contrepartie.

Cette ontologie des propriétés abondantes ne doit pas cependant faire oublier le traitement ouvertement inégalitaire que Lewis leur réserve. Toutes les propriétés ne se valent pas : certaines sont plus naturelles que d’autres selon Lewis, et parmi « l’élite » (Lewis, *Ibid.*) des propriétés naturelles, certaines sont même *parfaitement naturelles* (PW, p. 61). Une propriété parfaitement naturelle est une classe d’individus entretenant entre eux une ressemblance naturelle qui est à la fois primitive<sup>48</sup> (on ne peut pas la définir par un partage de propriétés), objective<sup>49</sup> (c’est un trait de la réalité qui ne dépend ni de notre langage ni de nos concepts) et non relative (on ne peut pas la faire varier selon l’aspect). Il incombe à la science, et en particulier à sa discipline la plus fondamentale, la physique, de dresser la liste des rares propriétés parfaitement naturelles, ou du moins de s’en approcher<sup>50</sup>. Ces propriétés privilégiées fournissent un bon point de départ pour redonner à la relation de contrepartie sa charge essentialiste<sup>51</sup>. Disons qu’un individu *b* est une *contrepartie naturelle* de *a* si et seulement si rien dans le monde de *b* ne

---

<sup>47</sup> Et sans doute supérieure. Supposons en effet que la classe des individus possibles soit infinie dénombrable, c’est-à-dire de cardinalité  $\aleph_0$ . La classe des propriétés est l’ensemble de tous les sous-ensembles de la classe des individus, soit l’ensemble puissance de cette classe, dont le cardinal est  $2^{\aleph_0}$ .

<sup>48</sup> Lewis (1970, p. 14 dans l’édition de 1999).

<sup>49</sup> Lewis (1984, p. 65 dans l’édition de 1999).

<sup>50</sup> Lewis, *op. cit.*, p. 67.

<sup>51</sup> Je rejoins ici Todd Buras (2006) qui défend une théorie essentialiste des contreparties appuyée sur les propriétés parfaitement naturelles. Une tout autre stratégie visant à réconcilier le contextualisme de Lewis et l’essentialisme a été avancée par Laurie Paul. Selon elle, la sensibilité contextuelle de la modalité *de re* ne provient pas de la relativité contextuelle de la relation de contrepartie, mais du caractère vague de la référence aux objets auxquels on attribue des propriétés essentielles. Cette solution requiert cependant une ontologie des objets trop libérale à mon goût. Voir Paul (2004).

partagent plus de propriétés parfaitement naturelles avec *a* que ne le fait *b*. L'essence de *a*, c'est donc l'ensemble des propriétés que possèdent ses contreparties naturelles<sup>52</sup>.

Tout l'intérêt d'une telle relation de contrepartie réside dans son exclusivité : pour une même question (*b* est-il une contrepartie de *a* ?), il n'y a pas plusieurs réponses alternatives que l'on pourrait donner en faisant varier à loisir l'aspect (*b* est la contrepartie de *a qua* F, mais il ne l'est pas *qua* P), mais une seule réponse déterminée, quand bien même nous ne la connaîtrions pas. Dans la théorie libérale des contreparties, tout peut être une contrepartie de tout sous un certain aspect, et il ne dépend que de nous, locuteurs, de sélectionner cet aspect dans le contexte de la conversation pour accorder la dignité de contrepartie. Dans la théorie des contreparties naturelles, la nature décide pour nous et ne laisse aucune place à la variabilité contextuelle : si les énoncés modaux *de re* doivent être interprétés à l'aune d'une unique relation de contrepartie fixée une fois pour toute par la nature, alors leur valeur de vérité est fixée une fois pour toute, quel que soit le contexte de la conversation. Les ressemblances naturelles fournissent le point archimédien d'où parler de l'essence.

On pourrait reprocher à Lewis de ne pas nous avoir donné les moyens de trancher entre les deux directions, semble-t-il opposées, que prend sa théorie des contreparties : ou bien le contextualisme et des relations de contrepartie abondantes, ou bien l'essentialisme, appuyé sur une unique relation de contrepartie naturelle. Je soutiens que nous pouvons avoir les deux et que c'est même la vue à laquelle Lewis doit s'en tenir. La cohabitation entre une relation de contrepartie, naturelle et essentialiste, et des relations de contrepartie abondantes et bon marché, me semble en effet être une conséquence inévitable de la coexistence entre les rares propriétés parfaitement naturelles et les propriétés abondantes dans l'ontologie de Lewis.

Ainsi peut-on lire, dans le texte même qui inaugure la théorie contextualiste des contreparties :

« On a coutume de distinguer les essences réelles des choses de leurs essences nominales sous des descriptions. Mais nous avons désormais un troisième genre, intermédiaire, d'essence. Mon essence réelle consiste dans l'ensemble des propriétés communes à toutes mes contreparties

---

<sup>52</sup> Pour être tout à fait juste, le partage du plus grand nombre de propriétés parfaitement naturelles ne suffit pas pour déterminer les contreparties naturelles d'un objet. Il faut admettre en outre des similarités objectives entre les propriétés parfaitement naturelles elles-mêmes, sans quoi la relation de contrepartie reste encore affectée d'indétermination. Je dois cette idée à Ghislain Guigon qui l'a développée dans son manuscrit « Overall similarity, natural properties, and paraphrases ».

(j'utilise ici la relation unique de contrepartie de ma théorie d'origine). Mon essence nominale sous la description "personne" consiste dans l'ensemble des propriétés communes à toutes les personnes possibles. Mon essence intermédiaire sous la description "personne" consiste dans l'ensemble des propriétés communes à toutes mes contreparties personnelles. Je n'ai aucune raison de penser que deux de ces ensembles soient les mêmes. » (CP, p. 54)

Lewis envisage clairement ici la coexistence de trois types d'essence. Il y a d'abord les essences *nominales*. Lorsque je dis « nécessairement, la personne qui vous parle est une personne », la modalité est attribuée *de dicto* à l'énoncé enchâssé dans l'opérateur de nécessité. L'énoncé modal est vrai mais la propriété essentielle que je crois m'attribuer n'est que nominale : la nécessité prend sa source non pas dans la nature de l'objet actuellement dénoté par la description définie « la personne qui vous parle », c'est-à-dire moi, mais dans le lien analytique qui existe entre la signification de la description définie non rigide et celle du prédicat « est une personne ». La nécessité étant de nature purement sémantique, l'essence nominale n'a de l'essence que le nom ; elle n'est pas plus un genre d'essence que les faux-amis ne sont un genre d'amis.

Viennent ensuite les essences *intermédiaires*. Lewis désigne par là toutes les propriétés nécessaires qu'on peut attribuer *de re* à des objets en utilisant des relations de contreparties abondantes, par exemple lorsque je dis « j'ai nécessairement des états mentaux conscients » dans un contexte où la relation de contrepartie<sub>personne</sub> est saillante. Ces essences sont à mi-chemin entre les essences nominales et les essences réelles. Par certains aspects, elles s'apparentent plus aux secondes qu'aux premières : la modalité est attribuée *de re* et non *de dicto*, les termes employés (ici le pronom « je ») désignant quasi-rigidement leur référent actuel. Surtout, ces attributions d'essence sont vraies non pas en vertu de la signification des termes utilisés – la nécessité n'est donc pas de nature sémantique – mais en vertu de relations de ressemblance entre *possibilia*, fussent-elles très peu naturelles (comme se ressembler sous la propriété non naturelle d'être une personne ou un œuf poché). Il y a néanmoins un trait qui les rattache aux essences nominales : elles sont relatives à la façon dont on considère leurs porteurs. Comme on l'a vu, un même énoncé nécessaire *de re* peut être vrai lorsqu'il est proféré dans un certain contexte de contrepartie, et faux lorsqu'il l'est dans un autre.

Le point crucial est que ces deux formes dégradées d'essence n'excluent nullement l'existence d'essences *réelles* dont Lewis dit très clairement ici qu'elles sont déterminées par une unique relation de

contrepartie, celle qui sélectionne ce que j'ai appelé les contreparties naturelles des choses. En quoi ces essences sont-elles plus réelles que les essences intermédiaires ? La question se pose car après tout, l'énoncé « j'aurais pu être un œuf poché » proféré dans un contexte où domine la relation de contrepartie<sub>personneouœufpoché</sub> n'est pas moins littéralement *vrai* qu'un énoncé qui m'attribuerait l'une des propriétés figurant dans mon essence réelle. Certes, mais toutes les possibilités ou nécessités *de re* ne se valent pas : seules celles qui sont conférées par des contreparties naturelles capturent les possibilités et les nécessités *métaphysiques* des choses, c'est-à-dire les pouvoirs et les contraintes émanant de leur nature. Les énoncés modaux *de re* qui sont interprétés à l'aune de relations de contrepartie non naturelles peuvent bien être vrais mais sont pour ainsi dire dénués de charge métaphysique. Leur cécité à l'égard de ce que permet ou pas la nature d'une chose n'est pas sans rappeler ces idiomes de la modalité traditionnellement reconnus comme étant métaphysiquement neutres, par exemple la possibilité épistémique et la possibilité logique. Comme le rappelle Kripke, des énoncés tels que « il se pourrait que la conjecture de Goldbach soit fausse » ou « il est logiquement possible que l'eau ne soit pas composée de molécules de H<sub>2</sub>O » sont vrais car leur fonction est de décrire des hypothèses que notre connaissance du moment ou notre connaissance logique ne peut pas exclure, quand bien même ces hypothèses décrivent des scénarios métaphysiquement impossibles (Kripke, 1982, p. 25-27, p. 91 et p. 129-130). Si mon interprétation de Lewis est correcte, cette discrimination entre la possibilité métaphysique et les possibilités non métaphysiques doit être poussée encore plus loin : il y a une multitude d'énoncés de possibilité *de re*, qui sont vrais en un sens ni épistémique ni logique de la modalité, et qui pourtant ne disent de rien de la façon dont les choses pourraient métaphysiquement être.

### **VIII. Conclusion**

La théorie lewisienne de la modalité *de re* est animée par deux forces qui semblent pousser dans des directions opposées. Sous la pression du paradoxe de la coïncidence, la théorie est amenée à postuler une dépendance contextuelle des attributions de propriétés modales, dont l'interprétation demande un stock illimité de relations de contrepartie, bien au-delà de ce que requiert le traitement du paradoxe dont part Lewis. Autant de contextes, autant d'essences, « l'essence » n'a donc plus droit de cité. D'un autre côté, l'ontologie des propriétés parfaitement naturelles semble reconduire Lewis à sa théorie des contreparties d'origine, en générant une relation exclusive de

contrepartie naturelle qui redonne à l'essence l'indépendance sans laquelle elle n'est qu'une coquille vide. J'ai tenté de montrer que ces deux tendances n'étaient nullement inconciliables. Nous pouvons bénéficier des avantages du contextualisme tout en faisant une place aux essences réelles.

Cela étant, nous n'avons rien dit de l'épistémologie de l'essence : à quoi bon admettre des essences réelles si elles nous sont inaccessibles ? Connaissons-nous les essences réelles ? Pouvons-nous même les connaître ? Ces questions sont pourtant cruciales pour qui veut, comme Lewis, relever le défi d'une métaphysique modale et d'une épistémologie modale intégrées l'une à l'autre<sup>53</sup>.

Pour prétendre connaître mon essence réelle, il faudrait que parmi la multitude des essences intermédiaires qu'on m'attribue dans des contextes de conversation, l'une d'entre elles à l'exclusion de toutes les autres, par exemple celle déterminée par la relation de contrepartie<sub>personne</sub>, coïncide avec mon essence réelle. Cela suppose que la relation de contrepartie<sub>personne</sub> sélectionne toutes mes contreparties naturelles et rien qu'elles. Si toutes mes contreparties<sub>personne</sub> sont mes contreparties naturelles mais que la converse est fautive, on m'attribuera plus de nécessité *de re* qu'il n'y en a dans ma nature, et on sous-estimera les possibilités qui me sont réellement offertes. À l'inverse, si toutes mes contreparties naturelles sont mes contreparties<sub>personne</sub> mais que la converse est fautive, on m'attribuera plus de possibilités *de re* qu'il ne m'en est réellement offert, et on sous-estimera les nécessités *de re* découlant de ma nature.

À supposer que l'une de mes essences intermédiaires coïncide par chance avec mon essence réelle – ce dont Lewis doute dans l'extrait précité – cela ne suffit pas pour me faire *connaître* mon essence réelle (la connaissance est incompatible avec la chance). Encore faut-il que je sache que ces deux essences coïncident. Je ne peux le savoir que si j'ai de bonnes raisons de penser que la relation de contrepartie<sub>personne</sub> s'appuie sur une propriété (i.e. celle d'être une personne) qui recouvre une classe naturelle de ressemblants, plus que ne le fait n'importe quelle autre relation de contrepartie rivale. Or, seule la science, selon Lewis, peut nous dire quels sont, parmi tous les termes de propriétés que nous utilisons, ceux qui découpent la nature dans ses jointures.

En conséquence de quoi il nous faut rompre avec une certaine épistémologie modale en vogue depuis Kripke, qui fait la part belle aux

---

<sup>53</sup> J'emprunte à Christopher Peacocke (1999, p. 1-12) l'idée d'un défi de l'intégration (*Integration Challenge*), soit la tâche qui consiste à trouver un équilibre réfléchi entre les contraintes de l'épistémologie et celles de la métaphysique dans un domaine donné, ici celui des modalités. La question a préoccupé Lewis – elle lui a été souvent adressée sous forme d'objection – qui lui consacre la section 2. 4 de *De la pluralité des mondes*.

intuitions ; c'est là, me semble-t-il, l'une des principales leçons qui doit être tirée de la théorie lewisienne des contreparties. Dans la tradition kripkéenne, les intuitions modales constituent la voie royale pour connaître l'essence. La méthode pourrait tenir dans une formule : « articulez vos jugements modaux préthéoriques au moyen de termes rigides ». On admet certes que certaines intuitions de possibilité ou de nécessité peuvent être trompeuses, mais il y a toujours la conviction que ces erreurs viennent d'un mauvais usage de nos termes, quelque chose que la philosophie du langage peut à elle seule corriger. C'est donc sans surprise qu'il revient à cette discipline de nous dire à quelles conditions une intuition modale est véridique, permettant ainsi de trier entre les bonnes intuitions et les mauvaises.

Si Lewis voit juste, nous n'avons pourtant pas à attendre grand-chose des intuitions modales, ni d'un critère de sélection qui serait purement linguistique ou sémantique. Cela ne vient pas de ce que toutes nos intuitions, ou la plupart d'entre elles, seraient fausses. Selon Lewis, le problème est bien plutôt inverse : toutes nos intuitions modales, ou la plupart d'entre elles, sont vraies dans leur contexte respectif ; rien n'est plus facile que d'avoir une intuition modale véridique. La question n'est pas de trier entre les intuitions vraies et celles qui sont fausses, mais de sélectionner dans la foule des intuitions vraies, celles qui s'appuient sur les ressemblances s'approchant le plus de la relation de contrepartie naturelle, qui confère aux choses leurs vrais pouvoirs et leur vraies contraintes. La question qui intéresse l'épistémologie modale n'est donc que la déclinaison d'un problème plus général : à quoi reconnaît-on des ressemblances naturelles ? Ce n'est ni à la grammaire ni à la philosophie du langage qu'il revient d'y répondre mais à une théorie scientifique systématique de la réalité<sup>54</sup>.

## **Bibliographie**

- M. B. Burke, « Dion and Theon: an essentialist solution to an ancient puzzle », *Journal of Philosophy*, 91/3, 1994, p. 129-139.
- T. Buras « Counterpart theory, natural properties, and essentialism », *Journal of Philosophy*, 103/1, 2006, p. 27-42.
- H. Chandler, « Rigid designation », *Journal of Philosophy*, 72/13, 1975, p. 363-369.

---

<sup>54</sup> Des parties de cet article ont été discutées lors de colloques à Rennes (2009), Genève et Paris (congrès de la SoPha 2009 et 2012). Je remercie tout particulièrement Maud Le Garzic et un relecteur anonyme de la revue *Klesis* pour leurs remarques et corrections apportées sur une première version de l'article.

- R. Chisholm, « Identity through possible worlds: some questions », *Noûs*, 1, 1967, p. 1-8.
- J. Divers, *Possible Worlds*, New York, Routledge, 2002.
- F. Drapeau Contim, *Qu'est-ce que l'identité ?*, Paris, Vrin, 2010.
- P. Engel & F. Nef, « Identité, vague et essence », *Les Études philosophiques*, 4, 1988.
- F. Feldman, « Counterparts », *Journal of Philosophy*, 68/13, 1971, p. 406-409.
- G. Forbes, « Two solutions to Chisholm's paradox », *Philosophical Studies*, 46, 1984, p. 171-187.
- P. Geach, *Reference and Generality*, Ithaca, Cornell University Press, 1980
- A. Gibbard, « Contingent identity », *Journal of Philosophical Logic*, 4, 1975, p. 187-221.
- G. Guigon, « Overall similarity, natural properties, and paraphrases », manuscrit inédit.
- K. Hawley, *How Things Persist*, Oxford, Oxford University Press, 2001.
- S. Kripke, *La logique des noms propres*, Paris, Éditions de Minuit, 1982.
- G. Lecointre & H. Le Guyader, *Classification phylogénétique du vivant*, Paris, Belin, 2001.
- D. Lewis, « Counterpart theory and quantified modal logic », *Journal of Philosophy*, 65/5, 1968, p. 113-126.
- D. Lewis, « Putnam's paradox », *Australasian Journal of Philosophy*, 62, 1984, p. 221-236, repris dans *Papers in Metaphysics and Epistemology*, New York, Cambridge University Press, 1999.
- D. Lewis, « New work for a theory of universals », *Australasian Journal of Philosophy*, 48, 1970, p. 343-377, repris dans *Papers in Metaphysics and Epistemology*, New York, Cambridge University Press, 1999.
- D. Lewis, « Counterparts of persons and their bodies », *Journal of Philosophy*, 68/7, 1971, p. 203-211.
- D. Lewis, *Counterfactuals*, Oxford, Basil Blackwell, 1973.
- D. Lewis, « Survival and identity », in Amelie O. Rorty (éd.), *The Identities of Persons*, University of California Press, 1976, p. 17-40.
- D. Lewis, « Postscripts to "Counterpart theory and quantified modal logic" » in *Philosophical Papers I*, New York, Oxford University Press, 1983.
- D. Lewis, *On the Plurality of Worlds*, Oxford, Basil Blackwell, 1986.
- P. Mackie, « Coincidence and modal predicates », *Analysis*, 67/1, 2007, p. 21-31.
- F. Nef, *Qu'est-ce que la métaphysique ?*, Paris, Gallimard, 2004.

- D. Nicolas, *La distinction entre noms massifs et noms comptables*, Louvain-Paris, Peeters, 2002.
- H. W. Noonan, « Indeterminate identity, contingent identity and abelardian predicates », *The Philosophical Quarterly*, 41/163, 1991, p. 183-193.
- H. W. Noonan, « Moderate monism and modality », *Analysis*, 68/1, 2008, p. 88-94.
- E. Olson, *The Human Animal*, New York, Oxford University Press, 1997.
- L. A. Paul, « The context of essence », in F. Jackson & G. Priest (éds), *Lewisian Themes*, Oxford, Clarendon Press, 2004, p. 181-195.
- C. Peacocke, *Being Known*, Oxford, Clarendon Press, 1999.
- W. V. Quine, « The problem of interpreting modal logic », *Journal of Symbolic Logic*, 12/2, 1947.
- W. V. Quine, « Three grades of modal involvement », in *Ways of Paradox and Others Essays*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1966.
- W. V. Quine, « Worlds away », *Journal of Philosophy*, 73/22, 1976, p. 859-863.
- T. Sider, *Four-Dimensionalism*, New York, Oxford University Press, 2001.
- T. Sider, « Reductive theories of modality » in M. Loux & D. Zimmerman (éds), *The Oxford Handbook of Metaphysics*, New York, Oxford University Press, 2003, p. 180-208.
- N. Salmon, *Reference and Essence*, Princeton, Princeton University Press, 1981.
- R. Stalnaker, « Counterparts and identity », in *Midwest Studies in Philosophy*, 11/1, 1986, p. 121-140.
- J. Stone « Why counterpart theory and three-dimensionalism are incompatible », *Analysis*, 65/1, 2005, p. 24-27.